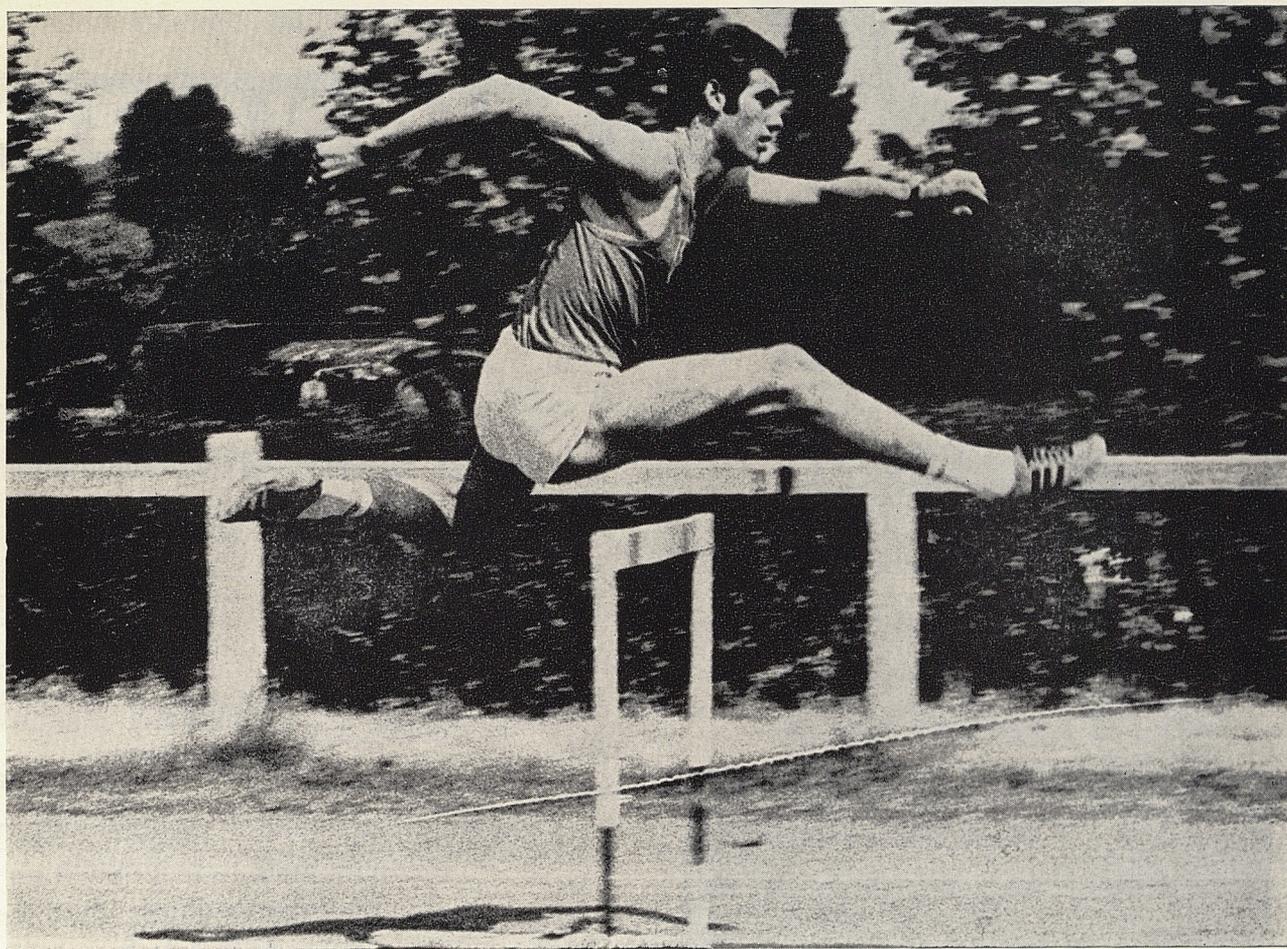


Bulletin Municipal Officiel
DE LA VILLE DE
SAINT-CLOUD



Cliché Jean MONSEL

Jean-Pierre PERRINELLE, U.A.S. Saint-Cloud, international et recordman de France.



PIERRE
CHEMISIER-TAILLEUR
 90, bd de la République - 605-53-15

R. BOURDOISEAU

FOURREUR

1, Place de l'Église

MOL. 53-85

optique médicale



J. MIGNARD

PHARMACIEN / OPTICIEN

2 ter RUE ROYALE, SAINT-CLOUD TEL. 605-42-11

Giraudet

TAILLEUR - COUTURIER

60, bd de la République, SAINT-CLOUD - Tél. 970-00-29

Pour votre Pâtisserie,
 vos Lunchs, Cocktails,
 vos réceptions à domicile

Chevalier

PÂTISSIER - TRAITEUR

Ancien Pâtissier de la C^o Générale Transatlantique

5, rue Dailly, SAINT-CLOUD Tél. 605-40-01

CABINET DE RÉÉDUCATION FONCTIONNELLE

Conventionné Sécurité sociale et Organismes sociaux

160, BOULEVARD

DE LA REPUBLIQUE

92 - SAINT-CLOUD

Tél. : 603-63-20

TRAITEMENT POST - CURE
 SAUNA FINLANDAIS
 DOUCHE FILIFORME
 BAIN DE VARECH
 BAIN DE BOUE

MASSAGES
 MECANOTHERAPIE

ELECTRICITE GENERALE
 Signalisation lumineuse - Eclairage public

R. TRILA

196, boulevard de la République, 92 - SAINT-CLOUD

Tél. : 603-69-74

Agréé E.D.F. et Qualifélec

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

LA BANQUE DE NOTRE TEMPS
1 800 guichets à votre service

SURESNES-CITES

16, avenue Jean-Jaurès
506-50-77

SAINT-CLOUD

2, av. du Maréchal-Foch
605-92-27

Ouverture prochaine d'un bureau
6, rue Dailly - SAINT-CLOUD

POUR LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE
VOTRE INTÉRÊT EST CAPITAL

VILLA HENRI IV

HOTEL - RESTAURANT

MENUS — CARTE — RECEPTIONS

43, boulevard de la République - SAINT-CLOUD

6 0 5 - 4 0 - 5 0

STEIN SURFACE

Bureaux de la Colline de Saint-Cloud

TOUS FOURS INDUSTRIELS

Réchauffage — Fusion — Traitements thermiques — Verrerie

Générateurs d'atmosphères — Sécheurs gaz et air comprimé

Tous types de brûleurs et de chambres de combustion

GARAGE AUTOMOBILES
VENTE ET ACHAT
Réparations toutes marques

SIMONCINI

46, rue de Buzenval - SAINT-CLOUD

Tél. 603-82-55

DEPANNAGE JOUR ET NUIT

Lunchs - Cocktails - Repas soignés

Robert BLIN

CUISINIER - TRAITEUR

21, rue d'Orléans - SAINT-CLOUD - Tél. : 825-82-87
LIVRAISONS A DOMICILE

France Europe Production

Spécialiste

MAGNETOPHONES - MACHINES A DICTER
REPONDEURS TELEPHONIQUES

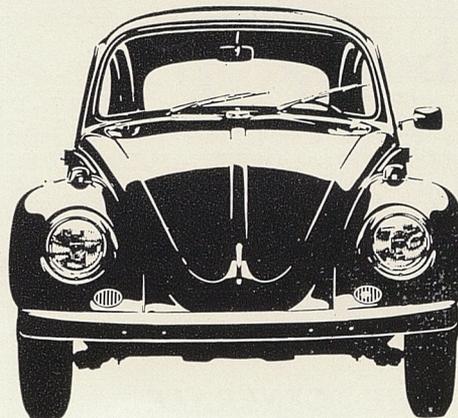
TOUTE L'ELECTRONIQUE DU BUREAU MODERNE

RENSEIGNEMENTS - DEMONSTRATIONS - ESSAIS :

F. E. P. - 18, rue Gounod - 92 - SAINT-CLOUD
Tél. : 604-18-82 +

6.980F

Prix TVA incluse, départ Villers-Cotterêts



Il n'y a que peu de voitures moins chères que celle-ci. Mais regardez-les de près.

Ensuite venez faire un essai chez nous. Vous pourrez même prendre immédiatement possession de votre VW1200.

S.A. MICHEL ANGE



Concessionnaire
VOLKSWAGEN - PORSCHE - AUDI
97, rue Michel-Ange, - PARIS (XVI)
Tél. : 224-11-50 +

AUTO-ECOLE BEAUSOLEIL

A. THUINET

Tous permis - Cours de code par projections
Cours de perfectionnement

160, boulevard de la République, SAINT-CLOUD
ON PREND A DOMICILE Tél. 603-61-01 (l'après-midi)

Atelier de Dessin - Peinture - Céramique

ENSEIGNEMENT RAPIDE A LA PORTEE DE TOUS
COURS — LEÇONS PARTICULIERES

ENFANTS A PARTIR DE 7 ANS — ADULTES

Madame G. ROBIN, 102, bd de la République - 605-66-99

LEÇONS PARTICULIÈRES ET COURS

" GUITARE "

Annick ROBIN, Professeur de l'École d'Art Martenot

102, boulevard de la République - SAINT-CLOUD
Pour rendez-vous MOL. 66-99

TAPIS & MOQUETTES DE FRANCE

La Direction générale des T. M. F. habite Saint-Cloud. A ce titre, elle propose à ses Concitoyens **un escompte de 7 % sur les prix du catalogue.**

MOQUETTES EN PLEIN (devis gratuits)
TAPIS DE STYLE ET D'ORIENT
TAPISSERIES MURALES D'ART
RECOUVREMENT SOLS - PLASTIQUES

11, place Malesherbes (Malesherbes) - Tél. 622-21-67
95, avenue Kléber (Trocadéro) - Tél. 553-03-41
9 ter, bd Montparnasse (Duroc) - Tél. 783-68-00
6, bd Voltaire (République) - Tél. 805-26-55

Au Parc de Béarn à Saint-Cloud

Luxe et confort dans ce parc de 4 hectares.

La plus prestigieuse résidence du grand Paris, et la meilleure garantie pour les investisseurs.

Studios et appartements de 2 et 3 pièces

PRIX FERMES ET DEFINITIFS — LIVRAISON IMMEDIATE

Sur place tous les jours de 11 heures à 19 heures, sauf mardi, vendredi de 14 heures à 19 heures ou à la G. E. F. I. C.

52, Champs-Élysées - PARIS (VIII^e) - Tél. 256-98-98

Baby Shop

47 bis, bd Sénard
SAINT-CLOUD

La boutique dans le vent pour les petits
VETEMENTS - LAYETTE - PUERICULTURE
Listes de naissance 825-26-45

PEINTURE — DECORATION

Raymond LAMPENS

24, rue Gounod - 92 - SAINT-CLOUD

Tél. : 605-98-11

LIBRAIRIE des LYCÉES

(en face des lycées de jeunes filles et de garçons)

LIBRAIRIE GENERALE

ET CLASSIQUE

Toutes les fournitures pour la rentrée

97, bd de la République, Saint-Cloud - 605-42-90

ASSURANCES

TOUTES NATURES — TOUTES COMPAGNIES

VOIZARD BERNARD & Cie

27, rue Pasteur, SAINT-CLOUD

MOL. 69-93

Contre la perte, le vol, l'incendie

Pour vous aider dans l'ACQUISITION, la CONSTRUCTION, la REPARATION de votre appartement

AYEZ UN LIVRET DE CAISSE D'EPARGNE

LIVRET ORDINAIRE, net d'impôt - LIVRET SUPPLEMENTAIRE « B »
LIVRET EPARGNE-LOGEMENT - PLAN EPARGNE-LOGEMENT 8 %

TOUTES OPERATIONS A VUE ET SANS FRAIS
SAINT-CLOUD - 29, rue d'Orléans - Tél. : 825-64-65

Hommage à la mémoire de Monsieur Gaston ROLLIN 1884-1970

ANCIEN
MAIRE
1945



MAIRE -
ADJOINT
1945-1970

Tout près de 30 ans de vie commune, d'étroite collaboration, de joies et de contrariétés partagées, de difficultés surmontées, vous comprendrez l'émotion qui m'étreint au moment où nous disons un dernier adieu à Gaston ROLLIN.

(Suite page 2)

SOMMAIRE N° 119

2° Trimestre 1970

	pages
Hommage à la mémoire de M. Gaston Rollin..	1
L'hippodrome de Saint-Cloud	1
La situation scolaire en 1970	1
Les sports	13
Concours connaissance de Saint-Cloud	17
Distinctions honorifiques	17
Noces d'or.. . . .	17
Avis et communiqués	17
Fermeture annuelle des boulangeries.. . . .	21
Associations	21
Compte rendu analytique de la séance du Conseil Municipal du 10 avril 1970.. . . .	26
Etat civil du 18 février au 20 mai 1970	27

éditorial

L'Hippodrome de St-Cloud

La Haute Autorité Régionale décidera-t-elle l'application de son schéma directeur ?

L'annonce d'un avant-projet de construction sur les 77 hectares de l'hippodrome de SAINT-CLOUD, faite par son propriétaire, a attiré l'attention du grand public, sensibilisé par la presse, sur le problème des espaces verts autour des grandes villes. Certes, il est loin le temps où l'Empereur Napoléon III apportait à la ville de PARIS en 1852 les 800 hectares du Bois de Vincennes, les 872 hectares du Bois de Boulogne, l'aménagement de l'avenue de l'Impératrice (avenue Foch à PARIS), le parc Monceau, le parc Montsouris, les buttes Chaumont, le temps où le Baron Haussmann, aidé de l'architecte HITTORFF, perçait ses grandes avenues. Bien sûr, le périphérique est une belle réalisation, le métro régional express est une grande entreprise, mais on ne retrouve pas dans toutes les réalisations actuelles le souffle puissant et la lointaine vision de l'avenir qui animaient nos arrières-grands-parents, constructeurs du réseau ferroviaire, ni de nos grands-parents, constructeurs du réseau souterrain métropolitain. A l'époque de mécanisation extrême, de procédés nou-

veaux de constructions, de transports par camions automobiles, les réalisations d'aujourd'hui ne sont pas à une échelle réellement digne de l'an 2000.

Et pourtant, la population délaissant les campagnes se groupe dans les centres urbains, près des industries, près des bureaux, et les villes deviennent tentaculaires, PARIS plus qu'aucune autre. Comme l'infrastructure ne précède pas, la concentration s'opère près des voies ferrées, près des axes routiers existants ; en un mot elle s'entasse ; cela n'est pas de l'urbanisme. Une organisation désuète des transports en commun qui ne donne place dans ce domaine à aucune libre concurrence, ralentit la progression de ces services destinés au public tout en pesant lourdement sur les finances départementales. La tentation de mordre sur les espaces verts restants, à proximité du centre, est d'autant plus grande que l'éloignement est plus sensible du fait de la défection des transports publics et de la difficulté d'utilisation des transports privés. Voici pourquoi l'hippodrome de SAINT-CLOUD est aujourd'hui menacé.

L'Etat, par la radio, la télévision, la grande presse, fait une campagne permanente en faveur des espaces verts. Nous ne saurions

(Suite page 3)

Enseignement Sports et Jeunesse

LA SITUATION SCOLAIRE EN 1970

Nous voudrions, dans cet exposé, donner un aperçu aussi complet et aussi exact que possible de la situation scolaire à SAINT-CLOUD.

Nous ne chercherons à le faire ni euphorique ni pessimiste. Peut-être y trouverez-vous beaucoup de chiffres... Ils sont, croyons-nous, indispensables.

Tout d'abord, voici la liste des établissements scolaires installés sur notre territoire communal :

(Suite page 4)

Par un hasard curieux de la vie, il est mort là même où il était né, il y a plus de 86 ans, le 29 novembre 1884. Son père, jardinier de la maison de retraite Lelégard, demeurait effectivement dans un pavillon à proximité immédiate de celle-ci, et c'est là que très sagement, il avait pris la décision l'été dernier de venir terminer ses jours. Curieuse coïncidence aussi: sa vie active débuta à la mairie de SAINT-CLOUD dont il fut employé en 1899; il devait abandonner la carrière administrative pour devenir comptable dans des entreprises privées, et troisième coïncidence, plus personnelle celle-là, il était chef-comptable d'une entreprise qu'il me fut donné de concentrer avec la mienne.

Avant d'entrer dans le détail de sa carrière, que je voudrais brièvement retracer, je désirerais dire qu'elle fut marquée tout au long de sa vie par une conscience infinie de son devoir. Il milita tant au point de vue syndical qu'au point de vue mutualiste ce qui devait le porter tout naturellement à l'étude des questions municipales, et finalement à la gestion même des affaires publiques. Toute cette action baignait dans un esprit de la plus haute élévation de la morale chrétienne et était imprégnée des sentiments les plus nobles, ceux de la charité envers son prochain, alliés à la plus extrême modestie. Il ne faudrait pas en déduire que cette charité chrétienne et cette bonté qui le caractérisaient, l'empêchaient de faire preuve d'énergie car il fut un ardent compagnon de lutte, et les anciens électeurs de SAINT-CLOUD, témoins de nos batailles électorales épiques, peuvent se rappeler que dans des réunions c'était l'orateur le plus apprécié, sachant dominer de sa voix alors forte une assemblée tumultueuse. Il savait garder son sang-froid et sa bonhomie souriante, sa franche gaieté plaisaient à ses amis et en imposaient à ses adversaires. Il donnait raison à cet adage qui veut que les saints ne soient jamais tristes.

C'est à 20 ans, en 1904, qu'il se lance dans la vie sociale, et qu'il débute la première de ses nombreuses fondations: c'est le cercle d'étude de l'Action Catholique de la Jeunesse Française de SAINT-CLOUD dont il sera le Président de 1910 à 1914. En 1914, interruption de ce genre d'activité pour une autre. Gaston ROLLIN part faire son devoir de militaire et ne reviendra à son foyer qu'en mars 1919. En 1929, il est Président de l'Amicale des Anciens du Cercle des Jeunesses Chrétiennes et depuis 1913 il avait fondé la section intersyndicale C.F.T.C. de SAINT-CLOUD que la guerre devait disperser, et qui reprit un nouveau départ en 1920. De 1937 à 1940, il est le délégué C.F.T.C. pour la région Seine Nord-Ouest. En 1926, il avait fondé la Caisse de Crédit Mutuel de SAINT-CLOUD qui fonctionne encore de façon parfaite et qui rend et a rendu d'incalculables services, notamment en permettant l'accession à la propriété d'un grand nombre de Clodoaldiens. Il était administrateur de cette caisse depuis 1926. Depuis 1942, et jusqu'à l'éclatement du département de Seine-et-Oise, il est secrétaire administratif de la Caisse Centrale de Crédit de ce département. Il fut aussi le créateur du Centre d'Action Sociale de SAINT-CLOUD qui assure des permanences bi-hebdomadaires et qui, ainsi que d'autres œuvres, prolonge de la manière la plus heureuse, les services sociaux municipaux. De 1930 jusqu'à la séparation des caisses libres de Sécurité Sociale, il est Administrateur et correspondant local de la "Fami-

liale", Caisse d'Assurances Sociales de la rue du Sentier à PARIS. C'est en 1942 qu'il devint Conseiller Municipal de SAINT-CLOUD, venant compléter la Délégation créée par Monsieur le Préfet de Seine-et-Oise en août-septembre 1940.

J'ai évoqué en ce même lieu le travail de cette délégation et celui du Conseil Municipal de 1942 lors des obsèques relativement récentes de notre collègue et ami Michel SALLES. Il est difficile maintenant de se rendre compte de ce que fut la vie municipale de 1942 à la Libération, des difficultés quasi insurmontables du ravitaillement non seulement en denrées, mais en biens de toutes sortes indispensables à la vie quotidienne de chacun; toutes activités qui n'ont rien à voir avec les problèmes que nous crée au contraire la surabondance de biens de consommation. Là, le dévouement, la charité, l'esprit d'initiative et d'à propos de Gaston ROLLIN purent se donner libre cours, et contribuèrent grandement à soulager bien des détresses. Le Secours National notamment trouva en lui, comme en bien d'autres personnalités clodoaldiennes, dont certaines sont parmi nous aujourd'hui, un animateur vigilant. Et puis, en 1944, ce fut la Libération tant attendue, tant souhaitée à laquelle non seulement la Résistance active dont le rôle a été si souvent mis en lumière mais aussi celle plus obscure mais non moins méritoire des services de l'ensemble des fonctionnaires français dont la mauvaise volonté voulue et bien souvent dangereuse gêna indirectement l'occupant.

Selon les ordonnances prises par le Comité de la France Libre, notre Conseil Municipal fut dissous et remplacé par le Comité Local de Libération. Cette transition ne devait guère durer et dès juillet 1945, Monsieur Gaston ROLLIN reprenait sa place dans notre équipe et, dans des circonstances particulièrement difficiles, rentrait à nouveau à la mairie. En hommage à son passé, à son dévouement, à toutes les qualités que j'ai déjà évoquées, le Conseil Municipal à l'unanimité l'élysait Maire. Monsieur ROLLIN, qui était un modeste qui n'avait jamais revendiqué cette charge, gêné d'autre part par ses activités professionnelles qu'il ne voulait ni ne pouvait réduire, n'accepta pas cette tâche, mais resta comme adjoint et déploya toutes ses qualités, se réservant de se spécialiser dans les questions sociales et familiales. En 1957, l'âge venant, sans réduire sa débordante activité, mais sa présence à la mairie étant constante, il assura le service de l'Etat-Civil dont il assumait la charge d'une façon permanente et régulière jusqu'en novembre dernier. Une ligne téléphonique le reliait à la mairie, et il accourait au premier appel.

En 1962, j'avais l'immense plaisir d'épingler sur son veston la Croix de Chevalier de la Légion d'Honneur.

J'en viens maintenant à sa vie privée, exemplaire bien sûr, dont la récompense fut d'élever trois enfants qui donnent à son foyer une fort nombreuse descendance. Le couronnement de sa vie privée fut les Noces de Diamant que nous célébrâmes en cette mairie en 1968. L'un de ses enfants, René, devait hériter de cette propension à la vie publique et rendre d'inappréciables services à la ville d'ASNIERES dont il est ancien adjoint, Conseiller Municipal, et dont l'épouse fut Sénateur.

J'adresse à Madame ROLLIN, sa veuve, que la séparation d'avec l'être qui lui était si cher frappe si douloureusement, à ses enfants et ses nombreux petits enfants, à tous ses nombreux amis, au nom du Conseil Municipal et comme représentant de la population de SAINT-

CLOUD, mes condoléances les plus sincères et les plus émues.

L'hommage que nous lui rendons aujourd'hui dans cette maison commune qu'il a si longtemps animée, qu'il a vue s'embellir avec joie, est largement justifié par toute une vie consacrée à ses concitoyens. Peut-être enfreignons-nous quelque peu ses consignes de modestie en lui faisant marquer cette dernière halte dans notre hôtel de ville; ne pas le faire eut été une injustice à sa mémoire et son immense indulgence comprendra certainement le sens que nous donnons à cet ultime témoignage de gratitude.

Cher Gaston ROLLIN, soyez rassuré. Nous continuerons dans le même esprit, l'œuvre entreprise ensemble, et nous ne perdrons pas de vue votre magnifique exemple.

L'HIPPODROME DE SAINT-CLOUD (Suite de la page 1)

trop l'en louer. 1970 a été décrétée officiellement à STRASBOURG par le Conseil de l'Europe comme l'année européenne de la nature. Verrons-nous le Gouvernement se désintéresser d'un problème qui, par son ampleur, est national, et ne pas faire tout pour que le district qui a classé l'hippodrome de SAINT-CLOUD comme espace vert réservé aux sports ne soit pas en mesure de l'acquiescer? Son propriétaire, en effet, ne veut plus en disposer comme hippodrome et se propose, en vertu de la loi BOROTRA, de reporter le champ de courses actuel vers une campagne de moyenne banlieue à 30 km de la capitale. Nous voulons espérer que l'Etat qui préconise la sauvegarde des prairies et des bois, qui crée de grandes réserves dans les massifs montagneux, fait tout pour que le minimum vital de chlorophylle indispensable à la survie de l'homme reste à sa disposition, et pour que le point d'équilibre qui risque d'être prochainement dépassé ne soit pas rompu.

Le Ministre de l'Agriculture a prévu un programme d'action qui comporte des campagnes d'information du public et des interventions aux niveaux gouvernemental et parlementaire. Ce serait gravement tromper le public et compromettre l'avenir que de faire semblant de lutter, et de ne pas passer aux actes, à l'effort financier indispensable, et de laisser passer l'occasion unique qui s'offre de faire des 77 hectares de l'hippodrome de SAINT-CLOUD un parc régional des sports desservant l'ouest parisien. C'est pourquoi le Conseil Municipal ne s'est pas contenté d'une simple déclaration qui pourrait laisser la porte ouverte à une transaction ultérieure. Il a pris une position nette mettant les pouvoirs publics en face de leurs promesses. Il serait en effet trop facile, après avoir alerté l'opinion, de faire peser sur les maires concernés la responsabilité d'un quelconque lotissement d'un espace vert protégé.

Le 25 avril, le Conseil Municipal était convoqué en séance privée pour le lundi 4 mai, et le maire était chargé, par celui-ci, de rédiger une motion dont le texte, affiché sur les panneaux municipaux, est le suivant :

Le Conseil,

Considérant que l'hippodrome de SAINT-CLOUD situé sur les territoires des villes de RUEIL-MALMAISON et de SAINT-CLOUD, n'apporte aux

budgets locaux que des ressources dérisoires (taxe sur les spectacles perçue par SAINT-CLOUD en 1969 : 65 000 francs).

Considérant qu'il est une source de nuisance les jours de courses (82 réunions annuelles) pour les habitants riverains et qu'il en résulte des troubles graves dans la circulation routière dont le trafic est perturbé pendant de longues heures, le plus souvent au moment du retour des personnes travaillant à PARIS ou dans la périphérie ouest.

Considérant que l'accès en est interdit aux habitants des communes limitrophes, aucun espace n'étant réservé au public en dehors des réunions hippiques :

DEMANDE instamment aux pouvoirs publics d'affecter l'ensemble des 77 hectares qui constituent l'hippodrome de SAINT-CLOUD à la CREATION D'UN PARC REGIONAL DES SPORTS.

Et, dans ce cas, SE DECLARE PRET A ASSURER une quote-part de l'entretien si les habitants de SAINT-CLOUD ont la libre disposition d'une partie des installations.

S'ETONNE toutefois que l'Etat, qui préconise à juste titre une politique d'espaces verts, paraisse n'avoir pas prévu le financement qui seul permet la sauvegarde de ces espaces réservés quand l'intérêt public en requiert l'acquisition.

INSISTE auprès de l'Assemblée Départementale et de Monsieur le Préfet pour que la collectivité (le District) qui a pris la mesure de sauvegarde, reçoive de l'Etat, des autres collectivités et des établissements prêteurs, toutes les facilités pour régler à plus bref délai cette importante question.

RENOUVELLE le veto formel à l'installation sur ce terrain, d'une nouvelle Université ou d'un stade de cent mille places.

ATTIRE l'attention des pouvoirs publics et de l'Assemblée Départementale sur le danger qu'il y aurait à appliquer la règle de sursis à statuer, celui-ci aboutissant en fin de compte à noyer momentanément l'affaire et à la rendre inéluctable, une fois le délai expiré.

MANDATE Monsieur le Maire, Vice-Président du Conseil Général des Hauts-de-Seine, pour déposer un vœu sur le Bureau de l'Assemblée Départementale afin d'alerter publiquement toutes les hautes autorités responsables. *

La Municipalité n'en restera pas là. Elle a pris contact avec Monsieur le Préfet de PARIS et a fait saisir l'Assemblée Départementale des Hauts-de-Seine. Le Conseil Municipal fera tout le nécessaire pour qu'aucune mesure dilatoire ne soit prise et pour qu'une réponse précise et formelle soit donnée à cette simple question : la collectivité publique achète-t-elle pour un parc régional des sports les 77 hectares de l'hippodrome de SAINT-CLOUD ou ne les achète-t-elle pas ? La question ainsi posée n'est pas d'ordre municipal. Si les pouvoirs publics n'étaient pas en mesure de réaliser l'acquisition, alors l'hippodrome concernerait pour 49 hectares la ville de SAINT-CLOUD, et pour 28 hectares la ville de RUEIL, et la discussion serait ouverte ; mais comme disait KIPLING : « Ceci est une autre histoire... »

LA MUNICIPALITE.

DESIGNATION DES ETABLISSEMENTS	Nombre de classes	Effectif total	Habitant SAINT-CLOUD	Etrangers à SAINT-CLOUD	Par rapport à 1969
A. — ECOLES PUBLIQUES					
1^o) Groupe du Centre :					
— garçons	8	220	220	0	+ 17
— C.E.G.	7	183	148	35	— 1
— filles	10	211	191	20	+ 16
— maternelle	5	177	172	5	+ 17
2^o) Groupe de Montretout :					
— garçons	8	199	199	0	+ 5
— filles	9	285	280	5	+ 16
— maternelle	5	201	201	0	— 4
3^o) Groupe des Coteaux :					
— mixte	12	304	274	30	— 14
— maternelle	4	176	167	9	+ 7
4^o) Groupe du Val d'Or :					
— garçons	9	272	263	9	— 8
— filles	9	281	275	6	— 6
— maternelle	7	321	320	1	+ 75
TOTAL.....	93	2.830	2.710	120	+ 120
B. — ECOLES PRIVEES					
1^o) Ecole Saint-Joseph :					
— classes primaires	5	155	130	25	+ 14
— jardin d'enfants et classe de 12 ^e	2	93	89	4	
— cours complémentaires	5	123	52	71	+ 26
2^o) Institution Saint-Pie X :					
— classes primaires	6	194	152	42	— 9
— classes secondaires	10	254	139	115	+ 22
3^o) Ecole Active :					
— classes primaires		78	44	34	— 1
— classes secondaires		63	18	45	— 1
4^o) Cours des Coteaux :					
		64	59	5	+ 20
TOTAL.....	28	1.024	683	341	+ 71

C. — COLLEGE D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE DE JEUNES FILLES, 6 bis, RUE GOUNOD (C.E.S)
(géré avec participation communale de 30 %)

Effectif total
362

Habitant SAINT-CLOUD
243

Etrangers à SAINT-CLOUD
119

suivant répartition par classes comme ci-dessous :

3 ^e 1	3 ^e 2	3 ^e classiq.	4 ^e 1	4 ^e 2	4 ^e classiq.	5 ^e IA	5 ^e IB	5 ^e 2	5 ^e 3	6 ^e IA	6 ^e IB	6 ^e 2	6 ^e 3	TOTAL
37	20	17	30	27	25	34	36	25	17	30	31	19	14	362

pour un effectif professeurs et personnel de :

— Direction	1	
— Sous-Direction	1	
— Professeurs de C.E.G.	9	dont 2 classes de transition
— Professeurs du Second Degré :		
— Certifiés	11	dont 1 d'éducation physique
— Maîtres auxiliaires	2	
— Secrétariat	1	
— Intendance	1	auxiliaire suppléant l'attaché chargé des 2 autres établissements, 1 secrétaire
— Personnel de service	9	

D. — LYCEES D'ETAT
REPARTITION GEOGRAPHIQUE DES ELEVES

1^o) Garçons

CLASSES	Saint-Cloud	Garches	Ville-d'Avray	Vau-cresson	Marnes-la-Coquette	Suresnes	Boulogne	Rueil	Sèvres	Divers	TOTAL
Terminale	74	22	15	6	2	15	1	9	2	37	183
Première	62	18	23	7	1	14	3	5	1	39	173
Seconde	88	19	28	9	0	19	7	2	2	33	207
Troisième	104	18	9	15	5	18	7	7	1	20	204
Quatrième	111	14	13	16	7	20	6	4	0	9	200
Cinquième	136	6	9	25	2	11	6	3	0	8	206
Sixième	202	4	5	58	10	12	11	1	0	8	311
TOTAL..	777	101	102	136	27	109	41	31	6	154	1.484

2^o) Jeunes Filles

CLASSES	Saint-Cloud	Garches	Ville-d'Avray	Vau-cresson	Marnes-la-Coquette	Suresnes	Boulogne	Rueil	Sèvres	Divers	TOTAL
Terminale	83	24	30	25	4	13	11	8	2	49	249
Première	105	43	33	20	2	26	2	6	1	53	291
Seconde	135	57	36	22	3	27	10	10	2	37	339
Troisième	89	26	16	15	3	12	4	6	0	20	191
Quatrième	105	19	13	25	3	15	6	4	1	8	199
Cinquième	109	8	3	22	6	5	5	4	0	6	168
TOTAL..	626	177	131	129	21	98	38	38	6	173	1.437

E. — COLLEGE D'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE (mixte) (C.E.T.), 41, RUE PASTEUR

CLASSES	Garches	Saint-Cloud	La Celle Saint-Cloud	Rueil	Suresnes	Boulogne	Nanterre	Vau-cresson	Ville-d'Avray	Sèvres	Divers	TOTAL
Terminale B.E.P.	4	6	2	1	6			1	2	1	3	26
1 ^{re} année B.E.P.	8	9			3	2		2	2	1	10	37
3 ^e C.A.P.	4	5	1	1	5			1	1	1	2	21
2 ^e C.A.P.	15	13	6	26	39	5	7	3	2		20	136
1 ^{re} C.A.P.	14	14	3	29	31	6	9	1	2		28	137
TOTAUX..	45	47	12	57	84	13	16	8	9	3	63	357

EN RESUME : l'effectif total de la population scolaire de SAINT-CLOUD est de :

— Ecoles publiques	2.830
— Ecoles privées	1.024
— C.E.S. rue Gounod	362
— Lycées : Garçons	1.484
Filles	1.437
— C.E.T.	357

7.494

A la lecture des effectifs des écoles publiques, celles dont nous avons directement la responsabilité, nous constatons qu'il y avait :

— 2.544 élèves en 1966	} soit une progression de 10 % en 5 ans
— 2.633 » en 1967	
— 2.636 » en 1968	
— 2.680 » en 1969	
— 2.830 » en 1970	

Ne soyons cependant pas trop optimistes, car l'effectif des écoles maternelles est passé de :

645 en 1966 à 875 en 1970, soit une augmentation de 30 % en 4 ans.

Cette progression s'accroîtra l'année prochaine ; déjà, nous avons été dans l'obligation de refuser des enfants aux écoles maternelles de Montretout et du Val d'Or. **La situation de ces écoles maternelles est donc très grave.**

En outre, l'effectif de l'école de garçons de Montretout, qui était en régression avec une direction précédente, reprend une progression constante sous l'impulsion d'un nouveau directeur.

Nous nous permettons de faire remarquer qu'en ce qui concerne les effectifs des lycées, du C.E.S. et du C.E.T., nous avons une forte proportion d'élèves étrangers à la commune, particulièrement pour les élèves du Second Cycle. (Cette question est reprise dans le deuxième chapitre de cet exposé).

La commune remplit ses obligations scolaires et tout enfant de notre ville, en âge de scolarité légal (6 à 16 ans) a sa place dans nos écoles publiques.

De la lecture des effectifs, on peut conclure, sans être taxé d'auto-satisfaction, à une bonne situation d'ensemble. Mais, SAINT-CLOUD est une ville en pleine croissance et si nous voulons maintenir notre position, il nous faut construire de nouveaux groupes scolaires ou aménager ceux existant par des agrandissements, **quand le terrain le permet.**

Voici tout d'abord les constructions et les aménagements projetés :

1°) Dans les écoles publiques :

a) **Construction de deux classes supplémentaires au groupe Montretout**, financée entièrement sur le budget communal avec un reliquat de crédit (Loi Barangé). Le coût de cette construction, primitivement fixé à 200.000 F, s'est trouvé augmenté entre le dépôt du projet et l'autorisation administrative, si bien qu'il nous faudra l'amputer du cabinet médical. Un bureau de direction, rendu vacant par suite de la mixité dans ce groupe, en permettra l'installation. Cette construction nous offrira la possibilité d'installer le réfectoire dans deux classes situées dans les anciens préaux. Le réfectoire actuel servira de classe supplémentaire et de salle de repas pour la maternelle. Nous conserverons les classes préfabriquées situées dans la cour de l'école de garçons après remise en état. Il serait souhaitable d'utiliser les terrains de basket du stade Kelly, non employés (ce sport se pratique maintenant en salle) pour faire une cour supplémentaire qu'il faudra goudronner.

En conservant les classes préfabriquées et en les rénovant, nous pourrions attendre la construction du futur groupe de la rue Lelégard, **indispensable dans deux ans.**

b) **Ecole maternelle du Centre.** Les travaux ont été récemment adjugés. Leur coût pour cette nouvelle école s'élève à 1.640.000 F, financé de la façon suivante :

Participation de l'Etat	357.136,00 F
Participation de la commune.....	1.282.864,00 F
	<hr/>
soit.....	1.640.000,00 F

dont :
249.000 F par emprunts,
630.000 F inscrits en crédits sur le budget primitif 1970
403.864 F à inscrire au budget supplémentaire 1970 } autofinancement

Ces travaux commenceront prochainement mais il est peu probable que nous puissions inaugurer l'école avant Pâques 1971. Dans les locaux de l'école maternelle actuelle, il faudra aménager un logement de gardien car le groupe du Centre est le seul qui n'en ait pas.

c) **Deux classes maternelles au Val d'Or** (rue Michel-Salles).

Prévues au budget primitif, ces deux classes sont indispensables. Vous avez pu constater en début de cet exposé l'accroissement considérable de l'effectif de la maternelle VAL D'OR : + 75 élèves et 30 en bas âge, il est vrai, ont été refusés ; or, grande a été notre stupéfaction quand une lettre provenant de l'Inspection d'Académie nous a informés que la construction de ces deux classes était jugée inutile. Nous faisons des démarches auprès de Monsieur l'Inspecteur d'Académie pour qu'il reconsidère cette question cruciale, car en effet, d'une part il nous est recommandé de construire pour avoir des effectifs de 30 à 35 élèves et d'autre part l'on supprime des postes quand l'effectif moyen n'atteint pas 50 élèves !

d) **Création d'un cinquième groupe scolaire à Montretout.**

La création d'un cinquième groupe scolaire à Montretout, au coin de la rue Sevin-Vincent et de la rue Lelégard, traîne en longueur par suite des difficultés d'expropriation et aussi par l'impossibilité d'un accord amiable sur le prix d'achat des terrains entre le propriétaire et l'Administration des Domaines, cette dernière administration étant obligatoirement consultée avant toute acquisition par les communes.

Rappelons que ce groupe sera indispensable dans deux ans. Il dégagera l'école de Montretout en permettant de rendre les préaux à leur affectation primitive et d'aménager certaines classes pour une pédagogie moderne (audio-visuel - salle de projections, etc...).

2°) **C.E.S. - C.E.T. - Lycées d'Etat.**

a) **C.E.S.** — Cet établissement ne dépend pas de la ville quant à sa gestion, mais la commune y participe pour 30 %, tant pour les frais d'entretien que le chauffage et l'éclairage. Depuis plus de 5 ans, les plans d'agrandissement et d'aménagement sont établis et approuvés. Nous avons, depuis deux ans, le n° 1 pour le financement des travaux ; nous avons exécuté des travaux de sondage pour connaître l'état

du sous-sol. La ville est prête à assumer sa participation dès que celle-ci lui sera notifiée. Mais rien ne démarre par suite des restrictions budgétaires consécutives au plan de redressement. Cet état de fait est vraiment préjudiciable aux jeunes filles de SAINT-CLOUD-MONTRETOU qui sont envoyées d'office à ce C.E.S. La qualité des études est la même qu'au lycée mais le confort, le matériel pédagogique, le terrain de sport, sont loin d'être équivalents.

Récemment, une lettre de Monsieur le Député TOUTAIN nous confirmait que les travaux étaient bien prévus pour 1970 mais nous avions déjà eu la même assurance en 1968 et 1969 !

b) **C.E.T.** — Ce collège d'enseignement technique mixte prépare les jeunes gens et jeunes filles au B.E.P.C. commercial et technique. Il groupe 357 élèves dont 47 de SAINT-CLOUD (voir chapitre précédent). Etabli sur la moitié des bâtiments construits pour les Américains en 1952, il aurait besoin de sérieuses réparations. Un devis de 5 millions a été prévu. Lors d'une réunion à la Préfecture, le 24 mai dernier, il a été décidé de faire cette année une première tranche de 2,5 millions pour parer au plus pressé. Par ailleurs, le Conseil Municipal a pris l'engagement de participer financièrement aux travaux d'aménagement de cet établissement par délibération du 16 juin 1969. Espérons que les crédits promis seront débloqués, car ces bâtiments construits par le Génie Français pour les Américains, en un temps record ont, en effet, besoin d'une bonne réfection. Une attente d'un an tournerait à la catastrophe !

c) **Lycées d'Etat.** — Situés boulevard de la République, ces Lycées d'Etat, de filles et de garçons, ont été construits sur des **terrains acquis par la commune**; le bâtiment principal du Lycée de Garçons faisait partie de ces acquisitions.

Ces deux lycées reçoivent : 2.921 élèves, dont 1.406 de SAINT-CLOUD. Au moment où notre commune avait acheté les terrains et bâtiment et participé pour sa part aux constructions, les Lycées d'Etat comprenaient les 1^{er} et 2^e cycles et, de ce fait, la commune pensait avoir assuré ses responsabilités envers les études secondaires. Or, un récent décret prévoit que les Lycées d'Etat n'auront la charge que du second cycle et des classes terminales, le premier cycle étant réservé aux C.E.S. avec une orientation à la fin de la troisième.

Ne discutons pas cette décision émanant de l'Education Nationale, mais il ne faudrait pas qu'elle ait pour conséquence de chasser des bâtiments actuels les élèves de SAINT-CLOUD du premier cycle et que notre ville doive reconstruire à ses frais deux nouveaux C.E.S. ainsi que le voudraient les communes voisines de GARCHES, VAUCRESSON, VILLE-D'AVRAY et MARNES-LA-COQUETTE ; s'il en était ainsi, SAINT-CLOUD devrait refaire un nouvel effort financier et serait ainsi pénalisée d'avoir anticipé sur le décret du 27 novembre 1962 (qui oblige les communes à participer aux constructions des établissements secondaires).

Les prévisions de l'Académie estiment que les lycées actuels sont suffisants jusqu'en 1975 : cela

nous paraît optimiste. En tout état de cause, s'il faut agrandir, la ville de SAINT-CLOUD est prête à participer à cet agrandissement dans le cadre d'un syndicat intercommunal élargi. Un projet prévoyant une aile supplémentaire allant du boulevard de la République à la rue Armengaud pourrait répondre à cet agrandissement et permettrait de supprimer les baraquements éparpillés dans la cour du lycée de garçons. Mais il n'en est pas moins vrai qu'il faudra prévoir dans la future décennie un nouveau lycée intercommunal, si les nombreux projets de constructions de logements voient le jour.

PERSONNEL ENSEIGNANT

Nous n'avons qu'à nous louer du personnel enseignant à SAINT-CLOUD. Sa compétence, son dévouement à la cause de l'Ecole Publique sont dignes d'éloges et nous sommes heureux ici de l'en féliciter. Un point noir cependant : la question logement. En effet, le modeste traitement des jeunes enseignants ne leur permet pas de se loger à SAINT-CLOUD ; ils doivent souvent faire des déplacements longs et onéreux pour se rendre à leur travail. Quelques-uns sont logés par la ville mais encore une quinzaine de logements de fonction seraient nécessaires. Nous aurions alors un personnel enseignant habitant SAINT-CLOUD et qui pourrait s'y fixer ; nos enfants ont tout à gagner à cette stabilité.

Nous voudrions également signaler que, depuis le début d'octobre, grâce à l'effort financier important consenti sur le budget communal, nous avons mis en pratique l'enseignement audio-visuel de l'Anglais dans les écoles primaires de la ville. LE MATERIEL TECHNIQUE ET PEDAGOGIQUE mis en place est revenu à 2 MILLIONS D'ANCIENS FRANCS !...

Enfin, depuis deux ans, grâce à la compétence de Monsieur l'Inspecteur Primaire, nous avons créé à l'école du Centre 5 classes pour enfants attardés. Les enfants, groupés par classe de 12 à 15 élèves y poursuivent leurs études jusqu'à la fin de leur scolarité légale et y font en outre des travaux manuels (menuiserie, fer forgé, couture...) qui leur assureront un emploi dans leur vie professionnelle. La commune a pu procurer un emploi à plusieurs d'entre eux.

MEDECINE - SOINS DANS LES ECOLES

Nous nous sommes assurés le service de trois infirmières ; deux sont rétribuées par la ville et une est une fonctionnaire d'Etat. Pratiquement, deux seulement sont en service d'une façon permanente dans les écoles car l'une d'elles est six mois par an au Centre Aéré de TAMIE et n'assure donc qu'un service irrégulier à SAINT-CLOUD.

Tous les enfants, sans exception, sont visités une fois par an, par un médecin scolaire qui assure surtout des visites de dépistage en signalant aux parents les maladies et troubles qu'ils ont décelés. Ces médecins assurent en outre les vaccinations nécessaires et la bonne hygiène des locaux et des plats servis à la cantine.

Les visites se font dans les écoles dans des locaux appropriés à ce sujet ; il sera nécessaire de créer à

Montretout un cabinet médical soit dans le bureau désaffecté de la Directrice à l'école des filles, qui deviendra vacant à la prochaine rentrée, soit dans les classes préfabriquées installées dans la cour des garçons. La situation actuelle est peu fonctionnelle. La salle, trop exigüe, ne permet pas un examen des gestes locomoteurs et les parents sont dans l'impossibilité d'assister aux visites, lorsque le médecin le requiert.

ENTRETIEN DES ECOLES

Depuis 3 ans, par suite des difficultés de recrutement de personnel, le nettoyage des locaux a été confié à une entreprise. Après des débuts difficiles, la situation s'est améliorée et est bonne dans l'ensemble. Le coût de ce mode d'entretien est de 250.000 F par an.

Par conte, les écoles maternelles emploient toujours des femmes de service rétribuées par la ville et aidées par les concierges.

TRAVAUX DANS LES ECOLES

Avant le vote du budget primitif, une visite est faite avec le Directeur des Services Techniques dans les écoles et nous établissons ensemble la liste des travaux indispensables pour l'année en cours.

Cette année, le montant de ces travaux s'élèvera à 450.000 F. C'est bien, mais à notre avis, légèrement insuffisant. Il sera nécessaire, si cela est possible, d'avoir recours au budget additionnel pour compléter ces travaux.

CANTINES SCOLAIRES

Le déficit social des cantines scolaires s'élève à 5 millions d'anciens francs. Il s'agit bien d'un **déficit social**, donc **voulu** par le Conseil Municipal et non un déficit d'exploitation. Nous nous tiendrons dans cette limite raisonnable.

Voici, à titre d'information, les tarifs des cantines scolaires colonies de vacances et classes de neige :

TARIF DES COLONIES DE VACANCES, CLASSES DE NEIGE ET CANTINES SCOLAIRES SELON QUOTIENTS FAMILIAUX

(délibération du 28 mai 1968, approuvée le 16 juillet 1968)

Quotient familial mensuel (1)	Colonie de vacances	Cantines scolaires	Classes de neige	
			Tarif journalier	Tarif mensuel
Ressources jusqu'à 250 F	6,00 F	Gratuité	7,00 F	210,00 F
Ressources jusqu'à 300 F	7,00 F	1/2 gratuité	8,00 F	240,00 F
de 301 à 400 F.....	8,00 F	plein tarif	9,00 F	270,00 F
de 401 à 475 F.....	9,00 F	»	10,00 F	300,00 F
de 476 à 500 F.....	10,00 F	»	11,00 F	330,00 F
de 501 à 800 F.....	11,00 F	»	15,00 F	450,00 F
801 et au-dessus	12,00 F	»	20,00 F	600,00 F

(1) Le quotient familial s'obtient en divisant les salaires ou pensions déclarés des parents plus allocations familiales, par le nombre de personnes vivant au foyer.

Ainsi, dans une famille de 2 enfants où le père perçoit 1.200 F et la mère 800 F auxquels s'ajoutent 80 F d'allocations familiales, le quotient sera de :

$$\frac{1.200 \text{ F} + 800 \text{ F} + 80 \text{ F}}{4} = 520,00 \text{ F}$$

4

Pourquoi ce déficit ? Uniquement pour venir en aide aux familles modestes qui laissent leurs enfants à la cantine scolaire.

Ils représentent le montant de :

- 56 convives à 1/2 tarif toute l'année,
- 106 convives gratuits,

soit : 162 cartes à tarif social pour 750 rationnaires, c'est-à-dire que 21,6 % de nos élèves demi-pensionnaires bénéficient d'un tarif préférentiel.

Etant donné le niveau de la majorité de notre population et s'agissant d'un service rendu, nous estimons que cet effort ne peut être augmenté sans fausser les proportions des dépenses de notre gestion municipale (le prix actuel du repas est de 4 F et le prix de revient à la commune de 4,13 F).

Les cantines sont de plus en plus fréquentées et nous posent un grave problème de place : la cantine du Centre va être agrandie prochainement, celle de Montretout aménagée également ; mais il ne sera pas possible, avant longtemps, d'agrandir celles des Coteaux et du Val d'Or. Aussi, nous ne saurions trop recommander aux parents, surtout à ceux ayant des enfants à la maternelle, de ne nous les envoyer que s'ils y sont obligés par le travail de la mère.

CLASSES DE NEIGE

Depuis maintenant 5 ans que la ville organise des classes transplantées, pas un **seul** élève n'a été empêché de partir pour des considérations financières.

Les familles les plus modestes ont bénéficié de bourses couvrant la totalité de leur participation ; quant aux autres, grâce aux tarifs suivants (payables en deux fois sur trois et quatre mois), elles ont pu faire face à cette dépense.

Ces barèmes, bien étalés, sont le fruit de notre expérience, et, depuis leur application l'an dernier, nous n'avons plus d'observations à ce sujet.

A titre indicatif, voici ce que nous coûte un élève en classe de neige :

— le voyage (aller et retour)	70,00 F
— les cars (SAINT-CLOUD/GARE DE LYON - puis ALBERTVILLE/TAMIE)	10,00 F
— les skis qu'il faut amortir ou remplacer.....	40,00 F
— les leçons de ski par des moniteurs diplômés.....	60,00 F
— le remonte-pente pour 25 jours	75,00 F
— les assurances spéciales	5,00 F
soit.....	260,00 F

A ces frais, il faut ajouter les couverts, le petit déjeuner et le goûter, soit 11,00 F × 30

330,00 F

Total..... 590,00 F

alors que la plupart des familles paient en moyenne..... 450,00 F

S'agissant d'un service rendu, il est difficile de faire supporter davantage à un budget équilibré par les impôts de l'ensemble des contribuables.

GARDERIES MUNICIPALES

Depuis septembre 1969, l'infrastructure des garderies maternelles est complètement en place dans sa forme réglementaire, c'est-à-dire sous la responsabilité pédagogique de la directrice de l'école.

Ces directrices veillent à ce que tous les élèves qui nous sont confiés soient assurés.

Une dotation de 250 F de jeux et de petit matériel pédagogique a été affectée à chaque école.

La garderie est assurée par du personnel compétent, institutrices ou étudiantes :

— de 16 h 30 à 19 h dans chaque groupe scolaire.

Cependant, un essai est en cours aux Coteaux où une garderie du matin est mise en place de 7 h 30 à 8 h 15 tous les jours scolaires, afin de soulager les mères de famille qui travaillent et partent tôt.

La participation des familles est de l'ordre de 15 F par mois pour la garderie du soir et de 5 F pour la garderie du matin.

La fréquentation journalière moyenne de ces diverses garderies est d'une vingtaine d'enfants.

A ce jour, nous n'avons qu'à nous louer de cette initiative ; en effet, ni une réclamation, ni même une observation n'est venue atténuer notre satisfaction.

ACTIVITES SCOLAIRES ET PERI-SCOLAIRES

En partant du principe que, dans notre civilisation en évolution accélérée l'éducation ne peut plus être que permanente, nous avons organisé un temps d'accueil avec le patronage laïque de la ville et de la Caisse des Ecoles.

ACTIVITES DU JEUDI

Nous proposons les jeudis et tous les jours pendant les vacances de la Toussaint, de février et de Pâques, des activités sociales, récréatives et éducatives librement choisies :

- sorties,
- chants - mimes,
- travaux manuels,
- travaux au four (céramique, émaux),
- inclusions sous plastique,
- théâtre,
- baignades et initiation à la nage.

Nous recevons régulièrement environ 300 inscriptions par an et nous comptons au minimum 150 enfants présents. Ils sont encadrés par :

- un directeur,
- deux moniteurs-chefs et
- quinze moniteurs et monitrices, tous diplômés, compétents et dévoués.

Un service de ramassage en car municipal a été mis en place cette année pour les élèves des Coteaux.

Pour vous donner une idée plus précise sur ces activités, veuillez trouver ci-dessous, un rapport détaillé émanant du directeur de cette organisation : « Ouvert en 1963, le premier centre des « Activités du Jeudi » a fonctionné avec 30 enfants.

En 1970, les « Activités du Jeudi » forment un ensemble ouvert à tous les enfants de toutes les écoles entre 7 et 14 ans. Il compte, cette année, 300 enfants inscrits dans les trois centres qui fonctionnent actuellement.

Au fil des années et avec l'expérience qui s'en est dégagée, une profonde mutation a eu lieu : des simples activités de patronage, on est passé à un ensemble complexe : trois centres sont équipés maintenant pour les jeux collectifs intérieurs et extérieurs, les travaux manuels, la vannerie, les activités d'expression : chant, mimes, dessin libre. Le centre de la rue du Docteur-Desfossez est doté, lui :

- d'un atelier d'émaux sur cuivre,
- d'un atelier photo où l'on fait tout depuis la prise de vue jusqu'à l'agrandissement.

Les activités sont complétées par une section cinéma qui est aussi proposée aux autres enfants tous les 15 jours environ.

Mais, ce qui est une véritable mutation, ce n'est pas tellement l'éventail d'activités proposées, c'est le fait que chaque enfant est libre de choisir et de pratiquer quand bon lui semble telle ou telle activité. Les réactions des enfants, depuis cette nouvelle formule, montrent combien elle est appréciée.

Les « Activités du Jeudi » ont été transférées dans ces trois centres pour une période transitoire de 18 mois, un bâtiment étant en cours d'édification au 9, de la rue Gounod. Cette nouvelle réalisation regroupera l'ensemble des activités dans des locaux aménagés spécialement qui offriront un maximum de possibilités. »

STAGE DE PERFECTIONNEMENT DE SKI

Par ailleurs, lors des congés de février 1970, nous avons organisé une colonie de neige à TAMIE pour les élèves de nos écoles primaires, de 9 à 14 ans, sachant déjà skier. Cette innovation a remporté un énorme succès.

Dans la même option, c'est-à-dire pour généraliser l'école permanente, nous avons créé :

- Une section scolaire de hand-ball (une soixantaine d'inscrits),
- Une section scolaire de **tennis de table** (28 enfants),
- Des cours de danse rythmique selon les horaires suivants :
 Au Centre :
 Mercredi, de 16 h 45 à 17 h 45 ;
 Jeudi, de 9 h 30 à 11 h 30 ;
 Samedi, de 11 h 30 à 12 h 30.

Dans les autres quartiers :

- Au Val d'Or : Lundi, de 16 h 30 à 18 h 30 ;
- Aux Coteaux : Mardi, de 16 h 30 à 18 h 30 ;
- A Montretout : Mercredi, de 16 h 30 à 18 h 30.

CINEMA EDUCATIF

Nous avons également poursuivi notre effort par le Cinéma éducatif, **deux fois par mois**, dans la très belle salle du cinéma « LE REGENT ».

Comme on peut le constater, les films choisis par nous sont d'une conception noble et digne des enfants qui nous sont confiés.

CONSIDERATION SUR LES PROJETS DES CLASSES A TIERS TEMPS ET SUR L'AVENIR

Voici une solution :

Des classes à « tiers temps » — tout le monde en parle — il s'agit en gros de réserver les matinées aux disciplines de base (orthographe - grammaire - calcul - sciences) et l'après-midi aux disciplines d'éveil (musique, dessin, danses, travaux manuels, éducation physique). L'idée séduit parents et élèves. Un seul ennui, son application est difficile. Tout d'abord, les heures scolaires sont déjà très réduites, mais ce qui est plus grave, à SAINT-CLOUD, comme presque partout ailleurs, on manque de locaux et surtout de cadres pour les disciplines d'éveil. Les travaux manuels comme les exercices physiques exigeraient des salles appropriées et des stades complémentaires **si tous les après-midi** leur étaient réservés. Or, dans les conditions actuelles, cela n'est pas possible. En outre, tous les enseignants, quelle que soit la qualité de leur formation quand ils sortent de l'Ecole Normale, (et ils n'en sortent pas tous), ne sont pas forcément aptes à enseigner la musique, le chant, la danse ou la gymnastique.

Pour SAINT-CLOUD, il y a une solution : ce serait de transformer notre magnifique domaine de CHARBONNIERE, avec son château et ses 170 hectares, en un nouveau groupe scolaire. Ce domaine n'est situé qu'à 120 km de SAINT-CLOUD. Les vastes locaux permettraient de loger 4 à 5 classes, les nombreuses dépendances tous les ateliers possibles et dans les prairies et bois tous les sports et exercices

physiques seraient pratiqués. Chaque groupe scolaire enverrait 5 classes pour une durée de deux mois.

Ce n'est là qu'un très vague projet ; il a besoin d'être mûri et réfléchi, mais il doit être réalisable. Bien entendu, il s'agirait d'un internat avec possibilité de revenir à SAINT-CLOUD toutes les deux semaines.

Pour terminer cet exposé sur la situation scolaire à SAINT-CLOUD, voici, à titre indicatif, les sommes inscrites au budget 1970 pour les écoles :

Dépenses de fonctionnement

Entretien courant

Diverses fournitures et frais		
Nettoyage	250.000 F	1,85 %
(téléphone, pharmacie, etc.)	23.810 F	0,18 %
Matériel et mobilier	20.000 F	0,15 %
Frais C.E.S.	25.000 F	0,18 %
Ecoles privées	44.000 F	0,33 %
Eau, gaz, électricité	80.000 F	0,60 %
Produits entretien		
pour atelier - quote-part..	29.000 F	0,21 %
Impôts fonciers	13.000 F	0,10 %
Blanchissage	1.500 F	0,01 %
Assurances véhicules		
quote-part	15.000 F	0,11 %
Frais de personnel tous services quote-part y compris femmes de service des écoles	327.225 F	2,42 %
Fournitures scolaires	90.000 F	0,67 %
Livres de prix	16.500 F	0,12 %
Travaux d'entretien des bâtiments	450.000 F	3,33 %
Indemnités de logement au personnel enseignant	250.600 F	1,86 %
Frais d'administration		
quote-part	326.300 F	2,41 %
Annuité d'emprunt	200.775 F	1,48 %
	<hr/>	
	2.162.710 F	15,01 %

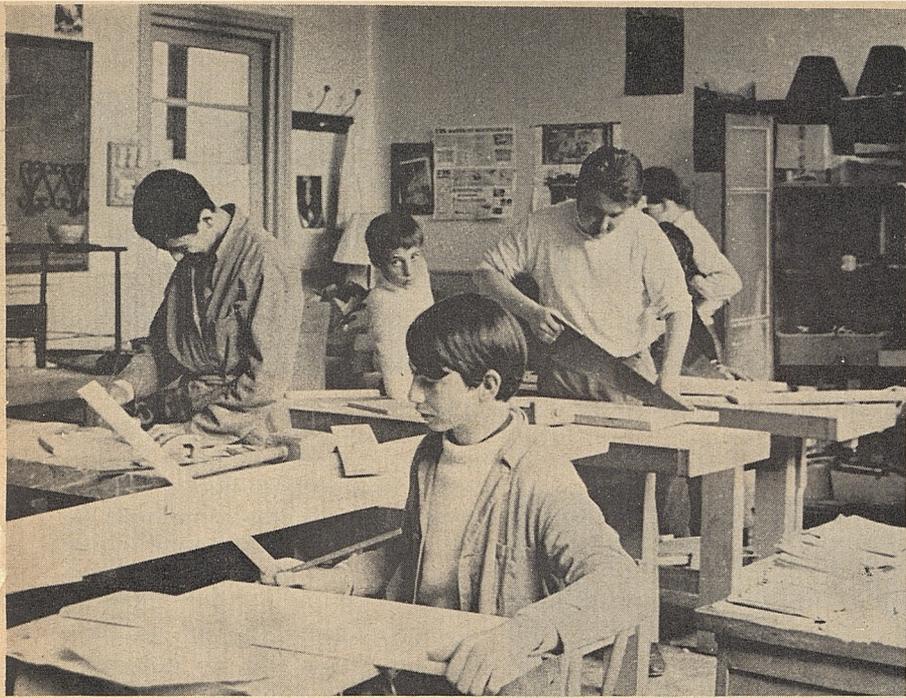
Dépenses d'investissement

Travaux de construction

Nouvelle école maternelle du Centre..	1.640.000 F
Classes nouvelles Montretout.....	210.000 F
Classes nouvelles Val d'Or	200.000 F
	<hr/>
	2.050.000 F

Bien qu'elles ne soient pas spécifiques, il y aurait lieu d'ajouter les dépenses du Centre aéré de TAMIE :

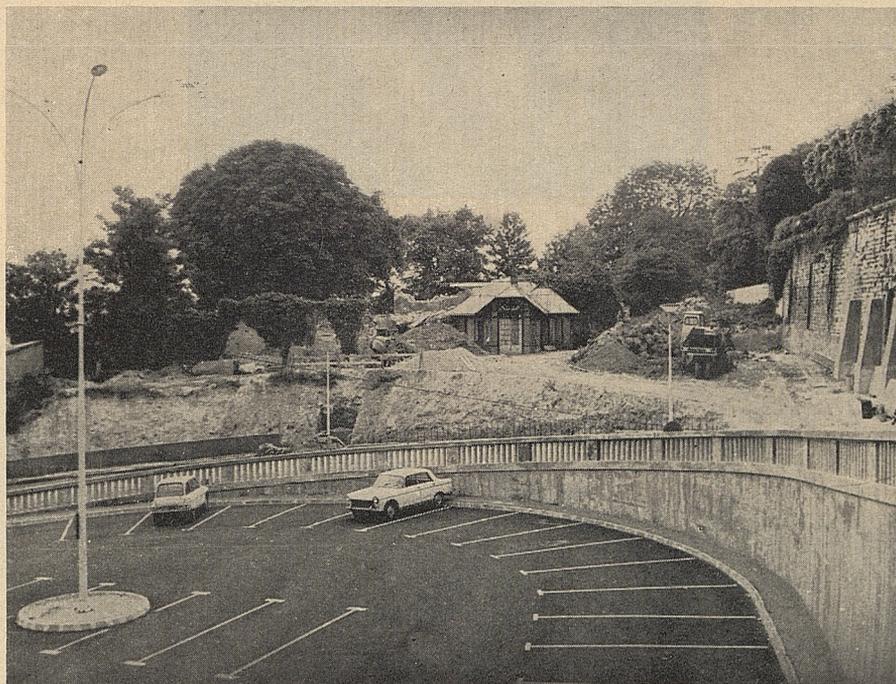
Frais de personnel	150.850,00	1,11 %
Frais d'entretien (toutes fournitures et consommations)..	107.440,00	0,80 %
Frais spécifiques aux colons (petit matériel, habillement, excursions, remonte-pentes, etc...)	25.300,00	0,18 %
Alimentation	100.000,00	0,74 %
Annuités des emprunts	59.058,87	0,44 %
	<hr/>	
	442.648,87	3,27 %



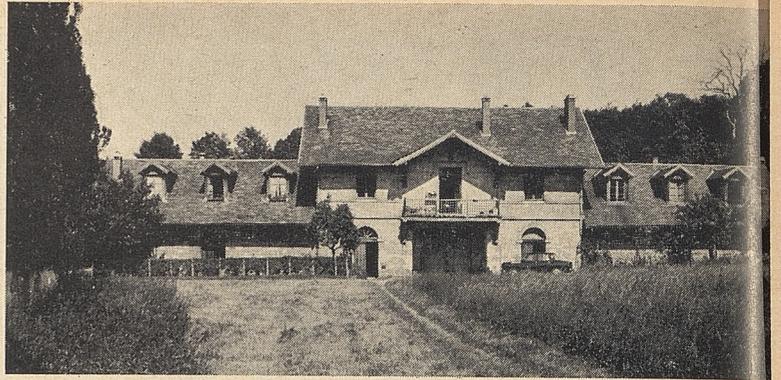
Sous la conduite de leur professeur,
un groupe d'élèves des classes de perfectionnement.



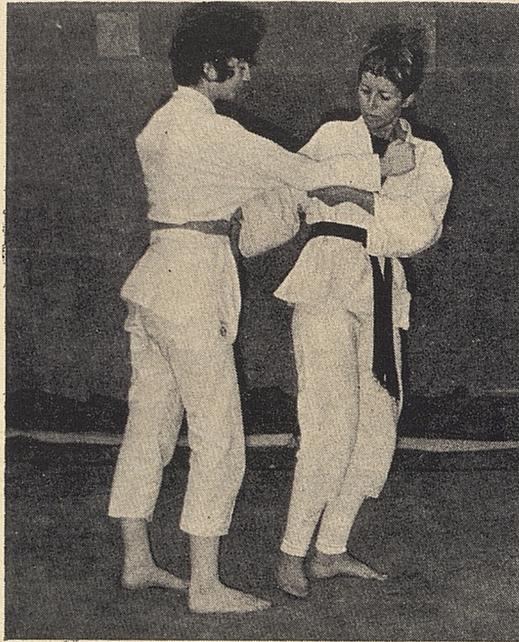
Travaux exécutés par les élèves
des classes de perfectionnement.



Le chantier de la future école maternelle du groupe du Centre
(rue des Ecoles) devant le nouveau parking



Pavillon du Piqueur qui pourrait parfaitement convenir pour abriter les chevaux d'un Centre hippique.



U.A.S.
Section Judo

2 judokas féminins
à l'entraînement

Primitivement terrain de manœuvres militaires - terrain d'entraînement de sports jusqu'en 1939 puis jardins ouvriers ; sa superficie permettrait l'aménagement de 4 terrains de football.



Recettes

Participation des familles	143.000,00	
Subvention du département ..	9.200,00	
	<hr/>	
	152.200,00	1,12 %
et les dépenses faites pour le fonctionnement des activités du jeudi :		
Caisse des écoles publiques		
« Activités du Jeudi » d'après Budget Primitif 1970		
Personnel	49.419,20 F	
Entretien et petit matériel et déplacements	4.000,00 F	
	<hr/>	
	53.419,20 F	

Quote-part dans la construction future (en cours) du Centre rue Gounod.. 350.000,00 F
Nous avons terminé avec objectivité cet exposé sur la situation scolaire. La situation est satisfaisante dans l'ensemble, à condition, bien entendu, que tous nos projets de travaux aboutissent dans un **délai proche**.

Seules apparaissent, et c'est très important, des difficultés de trésorerie pour financer ces travaux. Il n'est pas dans nos intentions de critiquer le gouvernement et les pouvoirs publics. Sans doute ont-ils d'autres soucis, mais sans vouloir faire preuve d'esprit partisan ou d'hostilité au régime, il n'est pas moins exact que la carence de l'Etat nuit beaucoup au développement scolaire. Il faut au moins 4 ans entre le jour où le Conseil Municipal décide la construction d'un groupe scolaire et son inauguration.

D'autre part, la participation de l'Etat dans ces constructions est nettement insuffisante ; c'est ainsi que pour la future école maternelle du Centre, la

part de l'Etat est de 357.136 F sur un devis total de 1.640.000 F. En outre, auparavant, il nous était possible d'emprunter à long terme ; or, cette possibilité nous est maintenant fermée. Nous pouvons, certes, obtenir un prêt pour un montant égal à la subvention de l'Etat ; quant au solde, il nous faut le prendre sur le budget primitif ou quand on le peut, par des emprunts à court terme, très onéreux pour les contribuables qui doivent le payer en 5 années, ce qui était avant payable en 30 ans. En effet, la dépense reconnue comme subventionnelle est bien loin de correspondre à sa dépense réelle.

C'est ainsi que nous finançons sur le budget primitif, l'Ecole Maternelle du Centre, les deux classes de Montretout et éventuellement les deux classes de l'Ecole Maternelle du Val d'Or.

Cette année, nous pouvons faire face à tous nos besoins ; mais pour continuer nos efforts indispensables, il nous faudra une aide de l'Etat plus substantielle et surtout que les promesses faites soient tenues ; car l'attente des subventions est longue et incertaine. Nous attendons depuis 2 ans la subvention qui permettrait d'aménager le C.E.S. A nos réclamations, il nous est répondu que les crédits sont débloqués mais au Ministère des Finances, on nous répond que le « robinet » n'est pas encore ouvert ! Il faudrait trouver le plombier qui pût l'ouvrir ! Il y va de l'avenir de l'EDUCATION NATIONALE, non seulement à SAINT-CLOUD mais pour toutes les communes de France.

Pour la Municipalité :
Le Premier Adjoint
chargé des Affaires Scolaires,
R. MONSEL.

LES SPORTS

Pour bien comprendre la situation sportive à SAINT-CLOUD, il est nécessaire de voir d'où nous sommes partis.

En 1946, il n'y avait à SAINT-CLOUD qu'une seule section de gymnastique groupant environ une trentaine de gymnastes sous la conduite du dévoué et regretté président, M. Georges HUET. Avec lui, nous avons tenté de remonter la pente. Nous ne disposions que d'un seul gymnase à l'emplacement de la Salle des Fêtes.

Pensant que c'est à l'école que le futur sportif doit former son corps et considérant que l'éducation physique est la base de cette formation, nous avons pu avoir 4 postes de professeurs après beaucoup de difficultés avec l'Académie de Seine-et-Oise qui n'admettait pas notre point de vue, estimant que la formation pédagogique des instituteurs était suffisante pour enseigner cette discipline.

Ensuite, nous avons créé un stade scolaire attaché à chaque groupe ; c'est ainsi que nous avons construit celui du Centre (commencé sous Michel SAL-

LES), puis le stade Kelly, celui des Coteaux et plus récemment celui du Val d'Or.

Ensuite, nous avons pu attaquer le stade de compétition du quai Carnot. Primitivement, nous avions acheté à la Société des Tramways Parisiens un vaste terrain quai Carnot ; nous pensions y faire là notre équipement sportif complet — 2 terrains de football, une piste de course à pieds, plusieurs plateaux de lancer et terrains de basket.

Malheureusement, face aux problèmes sportifs, se posait également le problème du logement. La situation dans ce domaine était cruciale, et nous avons dû composer pour résoudre ces deux problèmes en construisant les H.L.M. de la rue du 18-Juin sur notre terrain qui était réservé aux sports. C'est ainsi qu'est né le stade du quai Carnot entouré d'immeubles. Avec le recul du temps, nous regrettons que ces impératifs nous aient privés de notre équipement complet. Mais il n'était pas possible, avec nos faibles moyens, de faire mieux à l'époque.

Puis, nous avons construit le gymnase du stade

Kelly et aménagé à l'école du Centre deux salles pour la pratique de la gymnastique par mauvais temps, et enfin un ponton pour l'aviron.

Notre équipement sportif se résume donc à :

- 4 terrains scolaires attenants aux 4 groupes ;
- 1 stade de compétition pour le football et l'athlétisme ;
- 1 gymnase omnisport qui, en fait, est toujours occupé par la section de gymnastique ;
- 1 salle de judo rue des Ecoles ;
- 1 ponton pour l'aviron.

Avec cet équipement, relativement faible, nous avons cependant une société sportive : l'U.A.S. SAINT-CLOUD, très active et en pleine expansion puisqu'elle groupe plus de 1.000 membres, répartis dans 7 sections :

- une section de gymnastique ;
- une section de football ;
- une section d'athlétisme ;
- une section de judo ;
- une section de natation ;
- une section de cyclisme ;
- une section d'aviron.

Voici comment fonctionnent ces sections :

— UNE SECTION FOOTBALL :

- avec 180 joueurs licenciés,
- dans les catégories : poussins, pupilles, minimes, cadets, juniors et seniors.

— Il nous est agréable de rappeler que l'équipe première a remporté le championnat de son groupe la saison dernière, accédant ainsi en Honneur Régional.

Nous avons des problèmes de terrains à résoudre, nous nous employons à leur trouver une solution.

Une école d'initiation fonctionne tous les jeudis.

De très beaux matches ont lieu tous les dimanches au stade du quai Carnot. Nous demandons à nos administrés d'aller nombreux les encourager.

— UNE SECTION ATHLETISME : mixte

- avec 150 athlètes licenciés,
- des coureurs, des sauteurs, des lanceurs,
- dont 5 d'entre eux établissent régulièrement des performances de niveau national.

L'expansion de cette section nous pose également des problèmes d'installations.

Nous pensons que l'année prochaine de meilleures possibilités leur seront offertes grâce au gymnase que nous terminons rue du Mont-Valérien et grâce au « CARRE SAINT-JEAN » où nous trouverons une piste à 6 couloirs.

Deux très belles manifestations de prestige sont offertes aux Clodoaldiens par cette section :

- une en **février** dans le parc de Saint-Cloud — c'est un cross régional ;

— une en **mai** sur piste au stade du quai Carnot avec une participation de masse et une participation d'athlètes de très haute qualité.

— UNE SECTION GYMNASTIQUE : mixte

- composée de 250 sociétaires,
- bénéficiant du gymnase municipal bien agencé de la rue de Buzenval,
- dans cette belle section, nous avons beaucoup de satisfaction et des résultats flatteurs, mais nous éprouvons de grosses difficultés pour réunir l'encadrement nécessaire à cette discipline.

Depuis 2 ans, nous avons introduit la danse classique pour les féminines. Des barres de danse ont été scellées au mur et le personnel qualifié a été recruté.

— UNE SECTION DE NATATION de 97 licenciés,

40 garçons et 30 filles, s'entraîne régulièrement 3 fois par semaine.

Mardi de 20 h à 21 h 30 à SURESNES,

Mercredi de 21 h 15 à 22 h 15 à BOULOGNE,

Judi de 20 h 00 à 21 h 00 à SURESNES.

(Voir performances pages 18 et 19.)

— UNE SECTION JUDO : mixte

— ayant enregistré **125 demandes** de licences, organisée en deux grandes catégories :

— **les seniors** : 23, s'entraînant 2 fois par semaine,

— **les jeunes** : 82, subdivisés en 4 groupes, s'entraînant :

le mercredi soir,

le jeudi matin,

le jeudi après-midi,

plus de 100 examens de passage de ceinture sont subis toutes les saisons ;

— **les féminines** : 20, s'entraînent le jeudi soir. Il faudra bien un jour prochain construire une salle pour la pratique du JUDO.

— **UNE SECTION AVIRON** avec une trentaine d'adhérents, a démarré difficilement la saison dernière.

— Nous avons maintenant 3 bateaux.

— Nous venons d'acquérir un quatre barreur.

Le ponton qui a terriblement souffert des vagues occasionnées par les péniches qui sillonnent la Seine, est actuellement restauré par le constructeur et à sa charge.

— CYCLISME

Depuis 1970, le Club Sportif Clodoaldien s'est intégré au sein de la société municipale. Sous la conduite de ses actifs dirigeants, cette nouvelle section semble s'acheminer vers de bons résultats.

(U.A.S. SAINT-CLOUD) sous la direction de son actif et dévoué président, M. PODEUR. A la mairie, a été installé depuis 4 ans un bureau des sports qui centralise toutes les questions sportives.

Nous nous sommes efforcés, et nous y sommes parvenus, à créer à SAINT-CLOUD l'unité sportive. Notre société municipale est absolument apolitique et ouverte à tous les jeunes Clodoaldiens sans distinction d'opinion ni de confession.

Les succès que remporte notre société, nous les devons en grande partie à l'excellent esprit qui règne dans chaque section et au dévouement inlassable de nos dirigeants bénévoles.

Certes, nous accordons des subventions, nous avons un bureau des sports, des membres rétribués, mais cela serait inefficace sans le concours des dirigeants bénévoles qui, plusieurs fois par semaine, et presque tous les dimanches, conseillent et accompagnent nos sportifs. Qu'ils reçoivent ici le témoignage de notre reconnaissance. Ils travaillent souvent obscurément, toujours avec dévouement passionné, avec pour seule récompense la satisfaction d'avoir aidé des jeunes.

CONSIDERATIONS ET PROJETS SUR L'AVENIR

La piscine : on en parle depuis longtemps, mais c'est plus difficile à décider qu'à construire. Proposée par le Conseil Municipal le 21 juin 1963, il nous a fallu attendre d'être inscrits dans le V^e Plan, puis l'octroi de la subvention, ensuite pouvoir contracter un prêt égal à cette subvention. Tout cela ne représentait que 1.400.000 frs, alors que le prix total de l'ensemble, terrains, piscine et gymnase compris, s'élevait à environ 6 millions. Il nous a fallu contracter des emprunts, obtenir l'autorisation des Ponts et Chaussées, faire les expropriations, les adjudications avec toutes les difficultés que cela peut comporter.

Nous pensons pouvoir l'inaugurer début 1971.

LE GYMNASE

Tout le monde à SAINT-CLOUD parle de la piscine ; il n'y a pas de réunion publique où il nous soit demandé la date d'inauguration ! Nous avons répondu sur ce point, mais ce que toute le monde semble ignorer, parce que moins spectaculaire, c'est le gymnase omnisports juxtaposé à la piscine. Ce gymnase, aux vastes dimensions, avec douches et vestiaire, aura une grande utilité. Il nous permettra, en effet, de réserver la salle G. HUET, sur le stade Kelly, à la seule section de gymnastique. En outre, les dimensions de ce nouveau gymnase permettront la création tant attendue de sections de : basket, hand-ball et volley-ball ainsi que l'organisation de manifestations sportives.

PROJETS POUR 1971-1972

Construction d'un gymnase rue du Mont-Valérien, plus petit que le gymnase de la rue de Suresnes. Sa construction, envisagée depuis plusieurs années, a

toujours été retardée par le manque de crédits et cette année toutes nos disponibilités sportives passent pour la piscine. Ce serait un gymnase scolaire à deux niveaux à temps complet : le jour pour les élèves du groupe Val d'Or, le soir pour une section d'escrime et de danses rythmiques.

PROJET POUR 1972-73

Construction d'un gymnase boulevard Sénard, attenant au terrain de sports de l'Ecole des Coteaux. Prévu également depuis plusieurs années, la création de ce gymnase, qui aurait son utilité pour les élèves du groupe scolaire des Coteaux et pour le développement d'une section de « basket », est cependant moins urgente du fait que le groupe mixte des Coteaux dispose d'un magnifique préau.

Quand nous aurons construit ce dernier stade, la Ville de SAINT-CLOUD aura ainsi à sa disposition :

- 4 stades scolaires avec gymnase attenant,
- 1 piscine,
- 1 gymnase omnisports (basket, hand-ball, volley-ball),
- 1 stade de football et d'athlétisme,
- 1 ponton d'aviron avec péniche,
- 1 salle de judo,
- 1 salle d'escrime,
- 1 salle de danses rythmiques,
- 1 salle de ping-pong,

c'est-à-dire, à part le tennis et le football, la possibilité de pratiquer presque tous les sports.

Cet ensemble aura coûté à la Ville plus de un milliard 500 millions anciens et pourtant notre équipement sportif ne sera pas complet.

Il nous manquera, en effet :

- 3 stades de football,
- 16 courts de tennis,
- 1 centre hippique.

Cherchons à chiffrer ce que cela coûterait simplement en terrain :

Un terrain de football a une superficie d'environ 1 hectare.

Un terrain de tennis, 300 m² avec le recul et à peu près 1 hectare est nécessaire à un centre hippique. Cela représente :

3 x 10.000.....	30.000 m ²
16 x 300.....	4.800 m ²
1 x 10.000.....	10.000 m ²

soit en tout..... 44.800 m²

Si l'on estime, et c'est le minimum à SAINT-CLOUD, le terrain à 300 F le mètre carré, on arrive au chiffre exorbitant de 13.440.000 F ou 1 milliard 344 millions anciens rien que pour les terrains.

Inutile de dire, qu'à moins de trouver un emprunt amortissable en 50 ans, c'est une affaire impossible ; pourtant, ces terrains sont nécessaires si nous vou-

lons avoir un équipement sportif simplement convenable et digne d'une ville de 30.000 habitants.

Voyons les solutions qui s'offrent à nous pour résoudre ce problème :

A) Terrain de football :

Pour la prochaine saison 1970-71, des accords sont intervenus avec le Comité d'Entreprise de la Société Hachette, et grâce à la parfaite compréhension des dirigeants, nous pourrions, pour le football, bénéficier du Stade Fouret, rue des Viris, le dimanche après-midi. Si, comme nous l'espérons, nous pouvons louer un des terrains du Carré Saint-Jean également le dimanche après-midi, nous aurons, avec le terrain de Bagatelle pour nos pupilles et minimés, 4 terrains de football, ce qui nous permettra d'attaquer la saison dans de bonnes conditions matérielles. Mais ce sont là des solutions précaires et toujours révocables; aussi, nous faut-il acquérir des terrains et pour cela la seule solution est que la Ville de Saint-Cloud puisse avoir la jouissance, comme avant la guerre, de terrains dans le Parc de Saint-Cloud, en particulier ceux qui sont face au Stade Français occupés actuellement par les jardins ouvriers. Si ceux-ci avaient leur raison d'être pour pallier à la pénurie de vivres lors de l'occupation, maintenant ils ne sont plus indispensables. Leur caractère social est indéniable, mais comparativement aux besoins sportifs, la priorité doit revenir à la collectivité ; il est, en effet, anormal qu'un particulier puisse avoir à sa disposition 200 mètres carrés pour éventuellement quelques heures de jardinage par semaine, alors que d'autres, beaucoup plus nombreux, en auraient besoin toute l'année.

B) Tennis :

A part un club privé subventionné par la ville, il n'y a pas de club municipal. Il nous en faudrait un avec au moins 16 cours. Le tennis doit cesser d'être un sport mondain ; il doit se démocratiser et devenir accessible à tous. Là aussi, c'est dans le Parc de Saint-Cloud que l'on doit trouver la solution des terrains.

C) Centre hippique :

L'équitation est un sport complet ; un club hippique à Saint-Cloud, avec installation sur le terrain communal, aurait le plus vif succès. Nous avons la chance, toujours dans le Parc de Saint-Cloud, d'avoir près de la gare de Garches, un pavillon dénommé la Maison du Piqueur (voir photo) qui pourrait abriter 30

chevaux. Il y a quelques années, le Ministère de l'Agriculture nous avait offert une vingtaine de chevaux pour faire un centre hippique. Nous avions alors, avec le regretté M. Jean de Faucon, pensé aménager cette maison du piqueur. Nous nous sommes heurtés alors à l'Administration du Domaine ; le projet a dû être abandonné et les chevaux envoyés à la boucherie !

Prendre le bien national pour réaliser nos besoins communaux peut apparaître comme une solution de facilité. Il ne faut pas oublier qu'il restera à la charge de la commune, l'aménagement des terrains et la construction des bâtiments nécessaires (vestiaires, douches, salles, etc.). En tout état de cause, il n'est pas possible de trouver plus d'un milliard pour acheter un terrain. Nous comprenons fort bien la position de l'Administration du Domaine ; si elle ne se montrait pas intransigeante, le Parc de Saint-Cloud, la forêt de Saint-Cucufa seraient recouverts d'H.L.M. ou cités genre Sarcelles. Mais en l'occurrence, il ne s'agit pas de supprimer des espaces verts, mais d'aménager une très faible partie de ces espaces en terrains de sport. Le sport est une fonction sociale et nationale, et il est normal que l'Etat aide les communes à remplir cette fonction. Enfin, pour satisfaire nos besoins de terrains, il reste évidemment le champ de courses. Des informations plus ou moins exactes parues dans la Presse annonçaient la création d'une cité de plus de 20.000 habitants. Des terrains de sport sont prévus pour « faire avaler la pilule ». A part les piscines trop nombreuses, six, les autres équipements sont nettement insuffisants et ne pourraient à la rigueur satisfaire que les habitants de cette cité. La solution exposée dans ce présent bulletin, par Monsieur le Maire est la bonne : le champ de courses est un espace vert réservé au sport ; il doit le rester, que ce soit pour les chevaux ou pour les hommes. Le projet de construction est une erreur monstre pour la population locale. **DANS SA FORME ACTUELLE COMME DANS TOUTES LES AUTRES**, ce terrain de 77 ha peut recevoir tous les équipements sportifs des communes voisines. Reste à savoir si l'Etat peut s'en rendre acquéreur, car il serait regrettable que sous une apparence de faux refus, des intrigues ou des pressions finissent par faire aboutir le projet. Le décret de réservation sur les terrains sportifs et espaces verts doit être valable pour tous et irrévocable.

Pour la Municipalité :
R. MONSEL,
Premier Adjoint.

Connaissance de Saint-Cloud

Nous rappelons qu'un concours dont le règlement a été publié dans le n° 118 - 1^{er} trimestre 1970, est ouvert à tous les lecteurs. Ce concours est doté des prix suivants :

— 1^{er} prix : un voyage pour 2 personnes aller et retour en avion à ROME/FRASCATI (4 jours).

— 2^e prix : un voyage pour 2 personnes aller et retour en avion à LONDRES/MAIDENHEAD (3 jours).

— 3^e prix : un voyage pour 2 personnes aller et retour en avion à BONN/BAD GODESBERG (3 jours).

— 22 lots, articles ménagers.

— 20 livres, « Saint-Cloud, Cité Historique ».

— 5 gravures sur SAINT-CLOUD.

Réponses à porter sur le bulletin n° 2 encarté dans le présent numéro

1° Questions historiques de connaissance locale.

a) Quelle est l'altitude maximum de SAINT-CLOUD ? A quel endroit ?

b) Quelle est la date précise de la mort de Cloald, fondateur de notre cité ? Quel âge avait-il ?

c) Le Prince Louis-Napoléon Bonaparte alors emprisonné au fort de Ham (1846) établissait un projet de jonction des océans atlantique et pacifique au moyen d'un canal. Quel nom donnait-il à ce canal ?

2° Une phrase insolite est à relever dans l'un des articles du bulletin. Elle est insérée dans un texte avec lequel elle n'a aucun rapport.

3° Dans l'article Les sports « l'U.A.S. Saint-Cloud » s'est glissée une mention erronée.

N.B. Les personnes qui désirent participer à ce concours sont invitées, si elles ne l'ont pas encore fait, à adresser sous enveloppe cachetée portant la mention : Mairie de Saint-Cloud - « Grand concours de la Connaissance de Saint-Cloud », le bulletin de réponse n° 1 encarté dans le précédent numéro.

distinctions honorifiques

LEGION D'HONNEUR

Insigne de Grand Croix

M. Yves Paul **Ezanno**, Général de Corps Aérien, 39, avenue Alfred-Belmontet (92) SAINT-CLOUD.

Chevalier

M. Jean René Pierre **Davis**, Administrateur Civil, 187, bd de la République (92 SAINT-CLOUD) ; (J.O. du 4 avril 1970).

Officier

M. Gabriel **POUX** (décret du 4 avril 1970).

ORDRE NATIONAL DU MERITE

Commandeur

M. Emile **SABATIER**, Conseiller Honoraire du Commerce Extérieur de la France, 3, rue Montesquieu (92) SAINT-CLOUD ; (décret du 13 mai 1969).

ORDRE DES ARTS ET LETTRES

Chevalier

Mme Marie-Louise **AUJOL**, 93, rue des Tennerolles (92) SAINT-CLOUD ; (arrêté du 15 février 1970).

Nos félicitations les plus chaleureuses aux personnes ainsi distinguées.

NOCES D'OR

Nous avons le plaisir de signaler que Monsieur et Madame Costa Sporias, domiciliés 53, boulevard Sénart à Saint-Cloud depuis 1930, et Monsieur et Madame Louis Joly, domiciliés 13, rue de l'Eglise à Saint-Cloud depuis 1930 également, ont fêté leurs Noces d'Or.

Tous nos compliments et nos vœux.

AVIS ET COMMUNIQUÉS

Appel aux sapeurs-pompiers

La Préfecture de police rappelle au public que toute demande de secours (incendie, sauvetage, asphyxie, etc.) peut être adressée aux sapeurs-pompiers, même pour les communes de banlieue, en chiffrant le n°18 sur les appareils téléphoniques.

*

En attendant la création d'une sous-préfecture à BOULOGNE-BILLAN COURT, la Préfecture des Hauts-de-Seine a créé dans cette ville une délégation administrative qui jouera, dans un premier temps, le rôle d'un bureau d'information et de liaison. Cet organisme sera d'autre part compétent en matière de tutelle communale. La délégation est installée 1 bis, rue des Abondances à BOULOGNE (Tél. : 604.42.08).

*

Par décret en date du 23 avril 1970 pris sur le rapport de Monsieur le Ministre des Finances, la recette perception de SAINT-CLOUD a été classée Trésorerie Principale.

Aux Présidents des Sociétés et Associations

Afin qu'il n'y ait pas de regrettables erreurs, les responsables des différentes associations qui désirent bénéficier d'une salle municipale doivent en faire la demande par écrit et non par téléphone, et ce 10 jours à l'avance, tant nous sommes sollicités.

Repas de l'Amitié

Pour éviter le retour d'incidents tel que le ralentissement de la distribution du courrier au début avril qui a entraîné une tardive diffusion du Bulletin Municipal, les personnes âgées de plus de 65 ans seront conviées individuellement à participer au repas de l'Amitié 1971 dès janvier.

JARDIN D'ENFANTS BILINGUE A L'ÉCOLE ALLEMANDE DE S^T-CLOUD 18, RUE PASTEUR

- Ouverture : le 8 septembre 1970.
- 3 groupes à 25 élèves :
- 2 groupes à partir de 4 ans.
- Dans chacun de ces groupes, 50 % enfants français, 50 % enfants allemands.
- Enseignement systématique des deux langues.
- Frais de scolarité : 75 F par mois.
- Renseignements : téléphone 954-49-83 de 8 h 30 à 16 h. S'adresser à Mlle LEITNER.

A partir du 1^{er} octobre 1970,

le

GÆTHE-INSTITUT

de Paris

organisera des
cours d'allemand

à

SAINT-CLOUD

Inscriptions du 21 au 25 septembre 1970 entre 16 h et 20 h, à l'École Allemande, 18, rue Pasteur, Saint-Cloud.

les sports

L'U.A.S. S^t-Cloud

SECTION GYMNASTIQUE

Gymnase Georges Huet, 19, rue de Buzenval

Au cours d'un premier match amical organisé à COURBEVOIE le 15 février 1970 pour entraîner nos jeunes à la compétition, nos équipes premières benjamins-minimes et benjamines-minimes se sont l'une et l'autre classées premières sur 4 clubs avec une confortable avance de points. Ces mêmes équipes se sont bien comportées au cours des épreuves suivant

tes, et notre équipe féminine a pu se qualifier pour les épreuves inter-régionales.

Elles se sont classées comme suit :

Le 8 mars, aux tournois interclubs départementaux :

Masculins à LEVALLOIS :

Minimes I : 6^e (sur 19) — Minimes II : 10^e —
Cadets : 4^e.

Féminins à SURESNES :

Minimes I : 3^e (sur 19) — Minimes II : 13^e —
Cadettes : 4^e.

Le 15 mars, aux tournois interclubs interdépartementaux :

Masculins à PUTEAUX :

Minimes I : 4^e (sur 9).

Féminins à SAINT-CLOUD :

Minimes I : 2^e (sur 9) — Cadettes : 5^e.

Le 18 avril, à la finale régionale interclubs de MELUN:

Masculins :

Minimes : 10^e.

Féminins :

Minimes : 6^e (sur 12).



M. Michel Leloup

Une jeune gymnaste, Mademoiselle Evelyne RAIMOND, qualifiée aux exercices imposés et libres pour le critérium des jeunes, défendra nos couleurs au critérium inter-régional de CHAMPIGNY et au critérium national de VERNON.

Nos 4 élèves moniteurs et monitrices ont tous subi

avec succès les épreuves de l'examen, le 22 mars, au gymnase RONSARD à PARIS :

— MM. Michel LELOUP et Michel BUTTIFANT.

— Mlles Annie MESNAGE (2^e sur 66) et Ginette DERRIEN.

Leur travail et leur succès font honneur à leur club et prouvent que nos équipiers cadets et juniors préparent un encadrement de valeur pour les plus jeunes.

Les cours de perfectionnement sportif qui avaient lieu précédemment à COURBEVOIE, se déroulent désormais au gymnase Georges HUET. Ce fait témoigne de la qualité de l'esprit sportif de notre section.

SECTION NATATION

La saison 1969-1970 a confirmé la vitalité de la section de natation de l'U.A.S. SAINT-CLOUD.

80 nageurs environ sont inscrits au club. Sous la direction d'un comité dynamique présidé par M. André RAYNAUD, Adjoint au Maire, les nageurs clodoaldiens, entraînés avec compétence et efficacité par M. André TIERCELIN, aidé par MM. Jean ROUSSIES et Jean-Christian ACIS, ont obtenu de brillants résultats chez les jeunes tant sur le plan départemental que sur le plan régional, et même sur le plan national.

Le palmarès actuel de la saison 69-70 s'avère excellent et place l'U.A.S. SAINT-CLOUD parmi les tout premiers des Hauts-de-Seine et même d'Ile-de-France chez les jeunes, malgré l'absence de piscine et les difficultés d'entraînement que cela occasionne.

PALMARES

Sur le Plan National

— Chez les filles :

Isabelle ATTARD (née en 1958), 2^e temps benjamine de France au 100 m papillon (1'27"4), sélectionnée pour les critères d'hiver des jeunes (à Mulhouse, 4^e au 100 m papillon). Participera, les 27 et 28 juin prochains à Vittel aux critères de France des jeunes nés en 1957 et après (100 m papillon et 200 m 4 nages).

Sur le Plan Régional (Ile-de-France)

— Chez les filles :

Isabelle ATTARD (née en 1958), 5 meilleures performances battues ou établies en bassin de 50 mètres (100 m papillon : 1'28"2 ; 200 m papillon : 3'21"6 ; 200 m 4 nages : 3'6"7 ; 400 m nage libre : 6'3"4 ; 400 m 4 nages : 6'41"6).

Vainqueur de la médaille promotion 100 m 4 nages : 1'27"3 ; vainqueur du 400 m nage libre : 5'58"5 et du 100 m papillon : 1'27"4 aux éliminatoires régionales des critères d'hiver des jeunes.

Sélectionnée pour les critères régionaux (catégorie 1956 et après) 200 m dos ; 400 m nage libre ; 200 m papillon ; 200 m 4 nages et 100 m papillon.

Classée parmi les 10 meilleures nageuses d'Ile-de-France (nées en 1956 et après) pour la saison au 31 mars dernier, 3^e au 100 m papillon, 1^{re} au 200 m papillon ; 8^e au 200 m 4 nages ; 4^e au 400 m nage libre.

Sélectionnée pour le Grand Prix de l'Aurore le 14 avril à Versailles aux 200 m 4 nages ; sa performance lui valut de remporter le Prix Air-France.

Hélène ATTARD (née en 1961), vainqueur de la médaille promotion (1960 et après), 100 m nage libre en 1'32".

— Chez les garçons :

Stéphan RIGAUD (né en 1958), 2^e de la finale de la médaille, 100 m nage libre en 1'20"9 ;

Pascal RIGAUD (née en 1959), 3^e de la finale de la médaille, 100 m brasse en 1'45" ;

Eric CHEVROT (né en 1960), 4^e de la finale de la médaille, 100 m crawl en 1'32" ;

Dominique KASTY (né en 1961), 10^e de la finale de la médaille, 50 m nage libre en 52".

Sur le plan départemental (Hauts-de-Seine)

— Chez les filles :

Isabelle ATTARD (née en 1958), record des Hauts-de-Seine toutes catégories au 100 m papillon : 1'27"4.

Meilleures performances départementales benjamines en crawl, dos, papillon et 4 nages.

Sélectionnée dans l'équipe féminine des Hauts-de-Seine.

Hélène ATTARD (née en 1961), meilleure performance départementale poussins au 100 m crawl : 1'32".

Sélectionnée dans l'équipe féminine des Hauts-de-Seine.

— Chez les garçons :

Pascal RIGAUD (né en 1959), meilleure performance départementale poussins au 100 m brasse : 1'42".

Vainqueur du 100 m brasse de la finale départementale de la Médaille : 1'42".

Sélectionné dans l'équipe masculine des Hauts-de-Seine.

Stéphan RIGAUD (né en 1958), vainqueur du 100 m crawl de la finale départementale de la Médaille : 1'20"9.

Eric CHEVROT (né en 1960), 2^e du 100 m crawl de la finale départementale de la Médaille : 1'37"4.

Dominique KASTY (né en 1961), 3^e du 50 m nage libre de la finale départementale de la Médaille : 49"6.

Bernard RIGAUD (né en 1963), 3^e du 50 m nage libre de la finale départementale de la Médaille : 1'9"4 (garçons nés en 1962 et après).

D'autre part, Mesdemoiselles Sophie BLANCHET,

Brigitte PRUNET (cadettes), Caroline BLANCHAT, Elisabeth GRAZIANI (minimes), Agnès FLEPP (benjamines) chez les filles ; Marc DURAND, Christian LALLITTE, Antoine VASSELIN (minimes), Jean PINIER (benjamins) chez les garçons, ont complété l'équipe de l'U.A.S. SAINT-CLOUD, permettant au club de se classer honorablement aux 2^e et 3^e places des relais minimes filles et d'obtenir des points pour le classement final de la saison 69-70 en novembre prochain.

Il faut rappeler en terminant le déplacement de la section à BAD GODESBERG où une trentaine de nageurs et dirigeants, sous la direction du président,

M. RAYNAUD, ont été chaleureusement reçus au cours d'un séjour de deux jours.

Au cours de la réunion qui les opposa au club local, les nageurs de SAINT-CLOUD ont obtenu de nombreuses premières places, notamment chez les filles, et quelques-uns parmi eux ont amélioré, à cette occasion, leur meilleure performance.

En résumé donc, une saison qui a apporté de grandes satisfactions et la certitude de voir la progression se poursuivre encore plus rapidement en 1971 lorsque SAINT-CLOUD possèdera sa piscine.

Pourquoi pas alors des records de France !

Une belle épreuve de course à pied :



Cliché Aurore

U.A.S. SAINT-CLOUD - SECTION NATATION
Mademoiselle Isabelle ATTARD
meilleure performance Ile-de-France 1970 nage papillon

FERMETURE ANNUELLE DES BOULANGERIES DE SAINT-CLOUD

(à l'occasion des congés payés)

Le Maire de la Ville de SAINT-CLOUD,

Vu la loi du 5 avril 1884,

Vu les arrêtés préfectoraux des 15 mai 1952 et 18 mars 1953 réglementant la fermeture des boulangeries des Hauts-de-Seine pendant la période des congés payés,

ARRETE :

Article unique : La fermeture des boulangeries de Saint-Cloud pendant la période des congés annuels de 1970 est fixée comme suit :

QUARTIER DU CENTRE

Monsieur HARSCOAT	2, place de l'Eglise	du 1 ^{er} au 31.8.70 inclus
Monsieur BUSSET	2, rue Royale	du 1 ^{er} au 31.8.70 »
Monsieur COCHARD	4, place du Pas	du 1 ^{er} au 31.7.70 »
Monsieur MONTE	27, rue Royale	du 2 au 30.7.70 »
MONOPRIX (Dépôt de pain)	9, rue Dailly	pas de fermeture

QUARTIER DE MONTRETOUT

Monsieur PATRY	90, avenue du Maréchal-Foch	du 1 ^{er} au 31.7.70 »
Mademoiselle FIALEX	84, rue de Buzenval	du 1 ^{er} au 31.8.70 »
Monsieur BONNET	132, rue Tahère	du 1 ^{er} au 31.8.70 »
Monsieur FROT	72, boulevard de la République	pas de fermeture
Monsieur CHAMIGNON	13, rue Gounod	pas de fermeture

DEPOTS DE PAIN

Monsieur LORRAIN	45, rue de Garches	du 1 ^{er} au 30.8.70 »
Monsieur CHAMBON	17, rue de Buzenval	du 15.7 au 20.8.70 »
Monsieur LEVIEUX	96, boulevard de la République	du 1 ^{er} au 31.8.70 »

QUARTIER DES COTEAUX

Monsieur MICHEL	1, rue de l'Yser	du 29.6 au 31.7.70 »
Monsieur BRICAULT	10, avenue de Longchamp	du 1 ^{er} au 31.8.70 »

QUARTIER DU VAL D'OR

Monsieur ZINCK	3, Parc de la Bérengère	pas de fermeture
Monsieur STEINMANN	51 bis, rue du Val d'Or	du 1 ^{er} au 31.8.70 »

Fait en Mairie à Saint-Cloud, le 20 mai 1970.

Le Maire,
F. CHAVETON.

COMMUNIQUÉS DES ASSOCIATIONS

Ce fut un beau congrès que celui tenu dans notre ville par l'« Association des Déportés, Internés, Résistants et Patriotes » des Hauts-de-Seine, les 18 et 19 avril dernier.

Dès le premier jour, une centaine de délégués venus de tout le département se pressaient, attentifs, dans la grande salle d'Honneur de la Mairie, sous la Présidence de notre ami Edmond VOIZARD.

Le rapport d'activité présenté par notre Secrétaire Générale Rose GUERIN et les nombreuses interventions des délégués qui s'ensuivirent, furent une brillante démonstration de l'activité et de la vitalité de l'Association tant sur le plan local en ce qui concerne les Sections que sur le plan départemental pour l'Association.

Le dimanche matin, 19 avril, la dernière séance, présidée par Jacques DEBORD, fut consacrée essentiellement à l'audition du rapport de clôture présenté par Julien JACQUES, Secrétaire de la

Fédération Nationale (F.N.D.I.R.P.) et à la réception des nombreuses personnalités qui nous firent l'honneur de leur présence.

Elles furent si nombreuses que nous sommes dans l'impossibilité de les citer toutes. Que nos amis veuillent bien nous en excuser.

Notons, cependant, parmi les élus : M. CHAVETON, Vice-Président du Conseil Général et Maire de notre Ville, entouré de MM. les Maires-Adjoints et de nombreux Conseillers Municipaux, M. LE RALLEC, Maire de Garches, et M. THEVENOT, Maire-Adjoint. MM. Guy DUCOLONE et le Docteur TOUTAIN, Députés des Hauts-de-Seine. M. PONTILLON, Conseiller Général, Maire de Suresnes. Monsieur le Préfet des Hauts-de-Seine, excusé, avait délégué son chef de cabinet, Monsieur le Préfet CREPEAU.

Etaient également présents : Monsieur le Général CAPBER, M. PFEIFFER, Président de l'U.F.A.C. des Hauts-de-Seine ;

M. ANTONAT, citoyen d'Honneur de Saint-Cloud, et Madame, Déléguée de la Croix-Rouge ; MM. les Présidents d'Associations d'Anciens Combattants tant locales que départementales et les nombreuses Associations qui s'étaient faites représenter.

Parmi les excusés, citons encore : M. PERETTI, Député, Maire de Neuilly, Président de l'Assemblée Nationale ; M. Jacques BAUMEL, Ministre, Président du Conseil Général ; M. Guy SCHMAUS, Sénateur des Hauts-de-Seine ; MM. GULDNER, BILLET, DOLIVET, Conseillers Généraux ; M. PIERRUCCI, Secrétaire Général de l'Office des A.C.V.G. des Hauts-de-Seine ; etc...

C'est à l'issue du congrès que ce sont déroulées les cérémonies officielles en hommage aux morts des deux guerres, de la Résistance et de la Déportation.

Les cérémonies, présidées par notre ami le Colonel Félix BRUNAU, conservateur du Haut Lieu du Mont Valérien, interné de la Résistance, avec le concours de la musique du 5^e Régiment d'Infanterie de Satory, marquèrent avec éclat et dignité la clôture de ce congrès.

C'est devant une foule nombreuse qu'elles débutèrent devant le monument aux morts, place de la Mairie, et c'est en un long cortège que les participants allèrent s'incliner devant la plaque

commémorative, rappelant le sacrifice du Sergent-chef Laurence KELLY, puis ensuite, au cimetière devant le monument aux morts sans sépulture du Souvenir Français, monument qui contient en un dépôt sacré, des cendres recueillies dans les crématoires des camps de concentration hitlériens. Et enfin, devant le monument de la 2^e D.B., avenue de la Division-Leclerc.

Mais le sérieux des travaux et la dignité des cérémonies ne pouvaient faire oublier la saine joie de se retrouver entre amis. 1970 est aussi le 25^e anniversaire de la libération des camps de concentration. La plupart des congressistes et un grand nombre d'invités se retrouvèrent à la salle des Fêtes où fut servi un copieux banquet de plus de 200 couverts.

Pour conclure, le 3^e congrès de l'A.D.I.R.P. des Hauts-de-Seine a été une excellente préparation pour le XVI^e Congrès National de la F.N.D.I.R.P. qui se tiendra à Strasbourg les 25, 26 et 27 juin prochain avec M. DUVILLARD, Ministre des A.C.V.G. et qui aura pour couronnement la cérémonie qui se déroulera le dimanche 28 juin au camp de Natzweiler-Struthof devant le mémorial national de la Déportation sous la Haute Présidence effective de Monsieur le Premier Ministre et de Monsieur le Président de la République, dans l'esprit de la Résistance, de l'Amitié, de la Fidélité.



**3^e Congrès de l'Association des Déportés, Internés, Résistants
et Patriotes des Hauts-de-Seine
Saint-Cloud, 18 et 19 avril 1970**

De gauche à droite : Julien **Jacques**, Secrétaire National de la F.N.D.I.R.P. ; Rose **Gérin**, Secrétaire Générale de l'A.D.I.R.P. des Hauts-de-Seine ; Jacques **Debord** et Edmond **Voizard**, co-Présidents de l'A.D.I.R.P. ; Saba, Membre du bureau ; à la tribune, Roger **Guérini**, Conseiller Général.

Chambre Syndicale de l'Industrie Hôtelière du Département des Hauts-de-Seine

Siège Social : Café-Hôtel du Val d'Or
1, rue du Pierrier, SAINT-CLOUD
Téléphone : 603.63.89

COMPOSITION DU BUREAU DEPARTEMENTAL

Président d'Honneur : M. Jean-François BACHELIER
Président départemental : M. Albert LEYMARIE
Vice-Président départemental : M. Jean LAVERGNE
Délégué général : M. Pierre OUDINA
Secrétaire général : M. Lucien BOUBOL
Rapporteur : M. Pierre VERET
Trésorier : Mme Sabine NOEL

GRUPE DES HOTELIERS

Président : M. Pierre OUDINA, Relais des Gardes, 42, avenue Gallieni, MEUDON - Tél. 027.11.79.
Vice-Président : M. Paul LENOIR, Hôtel des Tilleuls, 4, rue Athime-Rué, GARCHES - Tél. 970.05.27.
Administrateur : Mme Sabine NOEL, Villa Henri-IV, 43, boulevard de la République, SAINT-CLOUD - Tél. 605.40.50 - 603.59.50

GRUPE DES RESTAURATEURS

Président : M. Jean LAVERGNE, « La Poularde », 36, boulevard de de Jardy, VAUCRESSON - Tél. 970.13.47.
Vice-Président : M. Jean-François BACHELIER, Café-Restaurant, 94, avenue Paul-Doumer, RUEIL-MALMAISON - Tél. 967.05.02.
Administrateur : M. Pierre VERET, « Au Soleil Levant », 180, avenue Roger-Salengro, CHAVILLE - Tél. 926.50.92 - 926.00.08.

GRUPE DES CAFETIERS-LIMONADIERS

Président : M. Albert LEYMARIE, Café-Hôtel du Val d'Or, 1, rue du Pierrier, SAINT-CLOUD - Tél. 603.63.89.
Vice-Président : M. Martial BEAUSSIER, Café du Doisu, 127, avenue Roger-Salengro, CHAVILLE - Tél. 926.40.15.
Administrateur : M. Lucien BOUBOL, « Chez Lucien », 25, Pavé des Gardes, SEVRES - Tél. 926.18.58.

Les Amis de la Musique

Pierre COCHEREAU et Roger DELMOTTE à l'Eglise STELLA MATUTINA

Les AMIS de la MUSIQUE viennent de nous donner à STELLA MATUTINA un fort intéressant concert avec le concours de Pierre COCHEREAU, Organiste, et de Roger DELMOTTE, Trompettiste.

Pierre COCHEREAU, Organiste de Notre-Dame-de-Paris, permet à tous les publics de France de découvrir l'ambiance sonore, réellement unique, de cet instrument. En effet, il se déplace de ville en ville avec un orgue de 16 jeux spécialement conçu pour cette utilisation et transporté par un véhicule aménagé à cet effet (système de rails et treuil permettant le déplacement d'éléments pesant plus d'une tonne).

Cet homme d'action, Directeur du Conservateur de Nice, titulaire d'un des plus grands orgues de France qui, de plus, se promène de Lille à Marseille avec son gigantesque fardeau, a su, un instant, nous laisser dans le calme immobile d'une méditation nécessaire.

En fin de programme, l'artiste, sur un thème écrit par Pierre FARAGGI, réalisa une improvisation étonnante d'invention, de liberté et de maîtrise.

Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie

Président : Alain URBANI, 120, rue de la Porte-Jaune.
Secrétaire : Guy CHEVALIER, 5, rue Paul-Gauguin, BOIS-D'ARCY.
Secrétaire-adjoint : Gérald RABE, 5, rue Dailly.
Trésorier : Jean-Claude JAMET, 126, bd de la République.
Trésorier-adjoint : Jean NICLAUX, 7, rue Albert-1^{er}.
Responsable juridique et social : Joël LEFORT des ILOUSES 23, avenue de Lattre.
Responsable des relations publiques : Daniel PENON, 15, rue de Buzenval.
Adresser toute correspondance 56, rue de Villeneuve, 92 - GARCHES.

Comité de Défense contre l'alcoolisme

Voici quelques statistiques relatives à la circulation sur l'auto-route de l'Ouest qui nous ont été aimablement communiquées par la Compagnie Républicaine de Sécurité n° 2, Versailles.

Rapport de délit rédigés pour conduite en état d'ivresse ou sous l'empire d'un état alcoolique :

	1967 : 28	1968 : 43	1961 : 61
Alcotests			
Le test n'a lieu que lorsque l'agent a un doute quelconque sur l'état alcoolique de l'usager.			
	1969 : 92	1970 (1 ^{er} trim.) : 29	
Délits : 62 :		24 : + 8	
positifs : 40		— 16	
negatifs : 22			
Accidents : 30 :			
+ 18		5 : — 5	
— 12			
Prélèvements sanguins d'office à la suite d'accidents graves ou mortels.			
	37 : + 9	14 : + 3	
	— 28	— 11	

Un dessin animé : « Un verre en trop » a été projeté au Cinéma « Le Régent », le 4 mars 1970, lors de la séance gratuite pour enfants, organisée par la Mairie de Saint-Cloud.

Pour aider le Comité : abonnez-vous au journal « Alcool ou Santé ». Dix francs par an : C.D.D.C.A. des Hauts-de-Seine — C.C.P. : LA SOURCE 30 807 41.

Une Initiative du Rotary Club de Saint-Cloud Travail féminin à temps partiel

L'organisation à l'échelon national du travail féminin à temps partiel est actuellement une des préoccupations des Pouvoirs Publics. Les textes devant en permettre l'application dans la fonction publique sont soumis au Conseil d'Etat.

Depuis des années, Sociologues et Démographes, Médecins et Psychologues se sont penchés sur le problème et ont confirmé l'importance et l'intérêt de la mise en œuvre de structures origi-

nales permettant la réalisation de ce mode d'activité inhérent aux sociétés modernes et aux légitimes aspirations de la femme.

Il ne s'agit pas de reprendre les campagnes très dépassées de « libération » ou d'« émancipation féminine », mais bien de permettre une véritable **intégration** par la participation réelle de la femme à motus les niveaux, techniques, administratifs ou libéraux.

Bien entendu, il faut organiser à l'échelle du pays des centres d'information et d'orientation, des cours de recyclage, des stages de perfectionnement et de formation accélérée.

Le capital humain ainsi disponible est considérable et c'est maintenant une tâche de gouvernement que d'en permettre le recensement, puis l'organisation et l'utilisation.

Par ailleurs, les migrations quotidiennes des travailleurs dans la Région Parisienne représentent chaque jour, pour des millions d'hommes et de femmes, un épuisement physique et nerveux et un gaspillage énorme de temps et d'énergie. Elles se font d'ailleurs curieusement dans les deux sens, et tout se passe parfois comme si Paris travaillait en banlieue et la banlieue à Paris.

Conscients de ces problèmes et préoccupés à des titres divers de l'inadaptation croissante, et des perturbations psychologiques et affectives qu'ils constatent dans la population féminine, un groupe d'hommes du Rotary-Club de Saint-Cloud étudient depuis une année, la possibilité d'un essai limité et local d'une bourse du travail féminin à temps partiel (T.F.T.P.).

L'objectif serait double :

— Dans la localité et ses environs immédiats, procurer aux femmes qui le désirent et dans la qualification qu'elles présentent, un travail à temps partiel.

— Obtenir des entreprises, industries et administrations locales, une mise à disposition de postes temps partiels, évitant ainsi la perte de temps et la fatigue du transport.

Depuis 6 mois, nous avons procédé à un recrutement officieux des besoins ; de nombreuses réponses favorables ont été obtenues pour les emplois les plus divers.

Très modestement mais d'une manière encourageante et significative, plusieurs demandes ont déjà pu être satisfaites (Mairie et Hôpital en particulier).

Le travail à accomplir est immense mais il est possible, par l'intérêt de tous et par un modeste effort de chacun, d'établir dans notre région, un quadrillage efficace et un fichier des offres et des demandes.

Nous demandons par ailleurs aux Pouvoirs Publics de procéder à l'étude d'un véritable statut du travail à temps partiel, avec possibilité de promotion et de retraite, ainsi que l'aménagement des indemnités de salaire unique, de logement et du plafond de Sécurité Sociale.

Nous sollicitons de tous ceux et de toutes celles que cet article intéresse l'envoi à titre d'information de la feuille jointe avec leurs suggestions et leurs idées.

Nous envisageons pour la rentrée une soirée débat sur ce sujet avec la participation des services intéressés et de promoteurs d'organisation du travail féminin à temps partiel (expérience de Longuenesse dans le Pas-de-Calais par la Compagnie Générale des Constructions Téléphoniques et l'expérience d'Orléans dans le Loiret).

Trois exposants invités avec de très belles photographies : le Club de Bad-Godesberg fort remarqué et MM. BOUCHESE André de Firminy et LE RIGOLEUR de Brétigny, auteurs de classe internationale.

Plusieurs séances de projection diapos couleurs furent nécessaires pour satisfaire les visiteurs présents.

Rappelons le bilan pour la seule année 1969 :

Participation à 38 Salons nationaux et internationaux, avec deux coupes, trois médailles et plusieurs diplômes à titre individuel et en fin d'année succès en remportant la Coupe de Lutèce, coupe offerte par la Ville de Paris disputée parmi les 27 meilleurs Clubs de la Région Parisienne.

Pour les actifs : réunions deux jeudis par mois à 21 heures, au Centre Culturel, rue des Ecoles. Renseignements : 603.83.54.

Association Nationale des Croix-de-Guerre et des Croix de la Valeur Militaire

L'Association Nationale des Croix de Guerre et des Croix de la Valeur Militaire groupant actuellement 5.000 adhérents, est présidée par le Général Henry MARTIN, Président d'Honneur, le Général DEJUSSIEU-PONTCARRAL, Président Général, aidés du Général NEROT.

Elle vient de tenir son Congrès annuel, les 17, 18 et 19 avril dernier à Paris, dans une ambiance remarquable de fraternelle amitié.

Au cours de ces journées de travail, le Général NEROT a développé le plan d'une nouvelle organisation.

Des commissions ont été créées ayant chacune à leur tête des hommes particulièrement compétents en leur matière.

Pendant le Congrès, le jeune Groupement S.N.C.F., créé en mai 1969 seulement, a réuni près de 200 adhérents et a formé son Bureau. Un banquet de 250 convives donné dans les salons du Pavillon Dauphine a clos ce magnifique Congrès.

De nombreux discours ont été prononcés par le Représentant de M. DUVILLARD, Ministre des Anciens Combattants, et par le Général de GRANCEY, Gouverneur des Invalides, représentant M. Michel DEBRE, Ministre de la Défense, ainsi que par Madame la Vice-Présidente du Conseil Municipal de Paris.

Le Général Henry MARTIN a remercié les personnalités et l'Assemblée avec sa gentillesse et sa courtoisie habituelles.

Pour tous renseignements ou adhésions, s'adresser à

M. DUFEUX Paul, Président

51, rue du Val-d'Or, 92 SAINT-CLOUD

Le Photoclub de Saint-Cloud-Garches toujours actif

Les 7 et 8 février, présentation de sa 11^e Exposition. Beau succès d'après le nombre de visiteurs.

Le vernissage eut lieu le samedi 7 en présence de Monsieur le Maire de Saint-Cloud et Madame et de Monsieur le Maire de Garches, ainsi que plusieurs Conseillers et Présidents d'Association. La Fédération était représentée par M. LHENAFF, Secrétaire Général.

L'Entraide de la Légion d'Honneur

Au grand salon de réception de notre hôtel de ville s'est tenue, le dimanche 12 avril 1970, l'Assemblée générale de la Société d'Entraide des Membres de la Légion d'Honneur ; très brillante réunion qui commença par une allocution d'ouverture prononcée par Robert HARDOUIN, Président en exercice.

Faute de place, notons-en le début : « Le 29 Messidor an XII (18 juillet 1804), Napoléon I^{er} quitte le Palais de Saint-Cloud à 3 heures pour le camp de Boulogne-sur-Mer où, le 16 août, il procédera à la plus grande distribution de croix de la Légion

d'Honneur. Légion d'Honneur! Quel prestige revêt la plus haute distinction française instituée par Napoléon Bonaparte par la loi consulaire du 29 Floréal, an X, pour récompenser les services distingués civils et militaires dans le Pays. Ainsi créée le 19 mai 1802 au château de Saint-Cloud, le Premier Consul de la République devenu Empereur, la dota de tous les caractères statutaires d'une grande institution nationale organisée, dont on considère toujours le mérite, la valeur. »

Ce préambule était prometteur d'un exposé historique relativement complet, truffé de citations, que l'orateur agrémenta d'esprit mutualiste très goûté de l'assemblée. Après quoi s'écoula la parti administrative dont le renouvellement du Bureau, lequel est composé pour un an comme suit : **Président** : Robert HARDOUIN, Docteur de l'Université de Paris ; **Vice-Président** : Jean FABER, Conseiller à la Cour d'Appel ; **Secrétaire général** : Pierre BAUDIN, Professeur agrégé ; **Secrétaire adjoint** : Georges LEMASSON, Administrateur au Ministère des Armées ; **Trésorier général** : Commandant Léon GUILLAUME ; **Trésorier adjoint** : André FABRY, Ingénieur ; **Membres assesseurs** : René MAILLET, J.-B. LORIN, Docteur Michel VALENTIN, Marcel GRANGER et le Colonel Pierre GUENIN, celui-ci susceptible de remplacer ultérieurement M. HARDOUIN qui désire ne pas se maintenir à la présidence — où pourtant il fait merveille.

En attendant cette éventualité, il n'en fit pas moins un rapport extrêmement prisé sur les activités culturelles de l'entraide, dans une originalité dialectique pleine d'intérêt : un vrai morceau d'éloquence littéraire (affirma le Colonel d'ERSU), fort applaudi par l'auditoire... puis on alla déboucher quelques flacons de vin de l'amitié, tout en bavardant à bâtons rompus avec l'hôte de la Maison commune, M. CHAVETON, Conseiller général, Maire. Enfin, tout le monde se rendit au Musée d'Histoire, sous la conduite du Conservateur, très disert dans son commentaire qu'il émailla d'anecdotes de bon aloi quoique fort divertissantes. Midi sonnait que les visiteurs charmés retardaient toujours le moment de se disperser..., jurant de se retrouver bientôt pour mieux se connaître.

Union des Vieux de France Section de Saint-Cloud

Siège Social : 20, rue du 18-Juin

Notre Assemblée Générale s'est tenue le samedi 25 avril dans une salle du Centre Culturel mise gracieusement à notre disposition par la municipalité.

Après une courte allocution de son Président, allocution au cours de laquelle fut évoquée la mémoire de M. ROLLIN, un des plus anciens membres, et après le compte rendu financier, l'Assemblée participa à un savoureux goûter préparé et aimablement servi par les membres du Conseil d'Administration. Au cours de ce goûter, un spectacle particulièrement apprécié fut offert à nos Anciens (chansons douces, chansons « Mayol », et numéro de transmission de pensée).

Cette demi-journée de détente se termina par une distribution de friandises qui permit à nos amis de prolonger cet après-midi empreinte de solidarité et d'amitié.

Association Française des Centres de Consultations Conjugales

Centres des divers arrondissements de PARIS et CHATILLON - NEUILLY - PUTEAUX - SAINT-CLOUD - SAINT-GERMAIN-EN-LAYE (Tél. : 336-09-08 - 336-20-40).

Consultations sur rendez-vous aux numéros indiqués ci-dessus.
Secrétariat national : 19, rue Lacaze, PARIS (14^e) - 336-09-08.

UNE ÉCOLE DE MUSIQUE A SAINT-CLOUD

Le 27 février, une centaine de personnes, réunies à la suite d'un appel lancé par des parents d'élèves et des professeurs de musique de Saint-Cloud, participaient à l'Assemblée Constitutive de l'Association d'Education Populaire qui allait voir officiellement jour au Journal Officiel du 26 mars 1970 sous le nom : « L'Ecole de Musique de Saint-Cloud ».

Depuis sa fondation, ses 12 administrateurs (M. d'ALENÇON, Mme BLANC, M. BRUDER, M. DEHAN, Mme FUSTIER, M. GLEMEIN, Mademoiselle JALADIS, Mme MILLET, M. NOEL, M. de PLINVAL, Mme RUILLE-GUEDON, Mme SCHNEIDER) travaillent à mettre sur pied, avec l'aide des nombreux sympathisants qui se sont manifestés et des professeurs de musique de Saint-Cloud, les cours prévus à la prochaine rentrée scolaire.

L'Ecole de Musique offrira dans les principaux quartiers de la Ville (Centre, Coteaux, Val d'Or, Montretout) des cours de formation musicale (solfège par diverses méthodes nouvelles, notamment méthode de MARTHENOT et flûte à bec, auditions musicales commentées), des cours d'instruments (trompette, guitare, percussion, flûte, violoncelle...) adaptés à tous, scolaires, adolescents, adultes.

L'un des buts visés par l'Ecole de Musique est de participer au développement de la musique active sous toutes ses formes à Saint-Cloud : chorale (déjà existante), musique de chambre, ensemble de flûtes à bec, formations de jazz, recherches de pédagogie musicale.

A la rentrée, les Clodoaldiens seront avertis par voie d'affiche des cours projetés. Renseignements et inscriptions à la Mairie (Bureau des Sports et Jeunesse), à partir du mois de septembre.

Pour répondre à une question souvent posée au sujet de la Maison de l'Amitié

Au cours de réunions d'œuvres charitables organisées depuis plusieurs années par l'adjointe aux œuvres sociales, chaque association avait manifesté le regret de ne pas avoir de permanence.

Aussi, dès qu'un local fut libre (le second étage du bâtiment 6, place de Silly), la Municipalité de SAINT-CLOUD s'empressa-t-elle de le mettre à leur disposition et la Croix-Rouge Française, organisme neutre par définition, fut choisie pour assurer le bon fonctionnement de cet ensemble et un bail fut consenti par le Conseil Municipal.

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 1970

publié en application des dispositions de l'article 32 du Code municipal.

L'an mil neuf cent soixante-dix, le vendredi dix avril, à vingt et une heures, les membres composant le Conseil Municipal de la Ville de SAINT-CLOUD se sont réunis, sous la présidence de M. CHAVETON, Maire, pour la tenue de la séance à laquelle ils ont été convoqués individuellement et par écrit.

Etaient présents : MM. CHAVETON, MONSEL, Mme CLEMENT, MM. RAYNAUD, CLEMENT, COUTUREAU, MAILLET, de PLINVAL, GUICHARD, GIRAUD, LEMONNIER, SCHMITT, TENOUX, PETIT, VILLE, Mme CHOISET, M. BEAUFOCHER, Mme COUTANT, MM. PETITDEMANGE, HARDOUIN, GUILLAUME.

Absents excusés : MM. LARIQUE et DELAHAYE.

Conformément aux dispositions de la loi du 6 septembre 1947, les pouvoirs suivants ont été donnés :

M. LARIQUE a donné pouvoir à M. le Maire.

M. DELAHAYE a donné pouvoir à M. MONSEL.

M. C. GUICHARD est désigné comme secrétaire de séance à l'unanimité.

*

Le procès-verbal de la séance du 12 février 1970 est adopté à l'unanimité.

*

Monsieur le Maire présente les condoléances du Conseil Municipal à M. André RAYNAUD, Maire-Adjoint, à l'occasion du décès de sa sœur, Madame PAYET, et à M. Pierre MAILLET, Conseiller Municipal, pour la perte de sa mère, Madame René MAILLET, puis il demande à l'Assemblée d'observer une minute de silence à la mémoire de M. Gaston ROLLIN, ancien Maire, doyen du Conseil, décédé depuis la dernière session. Il propose, eu égard à l'activité et au dévouement à la cause publique dont a fait preuve M. ROLLIN, de prendre en charge les frais d'obsèques et de lui décerner un hommage public en donnant le nom de Gaston-ROLLIN à la partie de la rue Laval comprise entre la rue Lelegard et la rue Pasteur. Les Conseillers, à l'unanimité, se rallient à la proposition de Monsieur le Maire.

*

Monsieur le Maire donne lecture des articles 58, 59 et 62 du Code Municipal en demandant au Conseil de pourvoir au remplacement de M. Gaston ROLLIN, la désignation d'un adjoint délégué à l'Etat-Civil étant absolument nécessaire.

M. LEMONNIER estime qu'un vote à bulletin secret doit avoir lieu sur l'opportunité de maintenir le poste de 6° adjoint et de dispenser d'élections complémentaires préalables, comme le prévoit l'article 59 du Code Municipal. Le Conseil retient cette proposition.

Le scrutin donne le résultat suivant :

Pour le maintien du poste de 6° adjoint

(3° adjoint supplémentaire)	13 voix
contre le maintien	9 voix
bulletin blanc	1

En conséquence, Monsieur le Maire invite les conseillers à faire acte de candidatures.

MM. LEMONNIER et BEAUFOCHER se portent candidats.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne..... 23

A déduire bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante 1

Reste pour le nombre de suffrages exprimés..... 22
Majorité absolue 12

Ont obtenu :

M. LEMONNIER	9 voix
M. BEAUFOCHER	13 voix

M. Raymond BEAUFOCHER ayant obtenu la majorité des suffrages, a été proclamé adjoint.

Puis, passant à l'ordre du jour,

Le Conseil, à l'unanimité,

1°) Demande à Monsieur le Préfet des Hauts-de-Seine la création d'une zone d'aménagement concerté sur la partie de terrain limitée par le boulevard de la République, la rue Michel-Salles et la rue du Camp Canadien et autorise Monsieur le Maire à signer une convention avec la Société Civile Immobilière « Rue du Pierrier » pour la réalisation de celle-ci, étant entendu que ladite société remettra gratuitement à la ville l'emplacement brut de décoffrage destiné à un marché public et lui accordera la jouissance du parking ;

2°) Demande à Monsieur le Préfet des Hauts-de-Seine la création d'une zone d'aménagement concerté sur les terrains appartenant à la Société Etablissements POMPES GUINARD sis à SAINT-CLOUD, avenue de Fouilleuse et boulevard Washington, et autorise Monsieur le Maire à signer une convention avec ladite société pour la réalisation de cette zone d'aménagement concerté ;

3°) Décide de prendre en charge les frais d'éclairage et d'entretien courant du souterrain routier réalisé par l'Administration des Ponts et Chaussées, rue Dailly prolongée, cette voie étant une route nationale située dans le périmètre de l'agglomération.

M. LEMONNIER s'abstient estimant que l'éclairage profite plus aux personnes étrangères à la localité qu'aux Clodoaldiens eux-mêmes et qu'il conviendrait de ne verser qu'une quote-part de la dépense :

4°) Adopte le plan d'alignement des rues de l'Eglise et de la Libération en vue de sa mise à l'enquête publique, tel qu'il a été établi par Monsieur le Directeur des Services Techniques Municipaux ;

5°) Adopte le projet technique de transformation de la salle des fêtes municipale entraînant création de nouvelles salles de réunions et réaménagement d'une scène et de la salle de spectacles ;

6°) Décide de recourir à l'emprunt pour l'acquisition de terrains en vue de l'édification de foyers logements pour personnes âgées lorsque le montant de l'indemnité due à la société propriétaire sera fixé ;

7°) Autorise le Maire à louer pour une somme symbolique de 1 F par an, un logement de 3 pièces situé rue des Ecoles dans le bâtiment du Centre Culturel à la Maison des Jeunes et de la Culture, étant entendu que celle-ci ne pourra l'affecter à un autre usage qu'à celui du logement de son directeur ;

8°) Crée un poste d'agent principal à titre personnel en faveur d'une employée du service de l'Etat-Civil ;

9°) Après avoir pris connaissance des résultats de l'exploitation au 31 décembre 1969 du service de crèche à domicile municipal, géré par la Croix-Rouge Française, conformément à ses engagements antérieurs,

Décide d'une inscription de 6.883,01 F à titre de subvention d'équilibre qui fera l'objet d'une ouverture de crédit lors du budget supplémentaire 1970 ;

10°) Approuve le compte communal de Gaz de France pour l'exercice 1969 faisant apparaître un solde créditeur en faveur de la commune de 14.579,88 F ;

11°) Autorise le Maire à passer avec la ville de SAINT-JEAN-DE-BRAYE une convention pour paiement de la taxe sur l'électricité perçue au profit de ladite ville pour le domaine de Charbonnière (propriété de la ville de SAINT-CLOUD) ;

12°) Décide de saisir l'Administration des Domaines (Service des Evaluations) d'une proposition de cession à la ville d'un immeuble et fonds de commerce situés angle des rues Gaston-Latouche et Lauer ;

13°) Autorise le Maire à signer un avenant à la convention passée le 16 mars 1904 avec les Services des Affaires Foncières et Domaniales de l'Etat pour révision de la redevance à la charge de la ville pour déversement dans l'égout domanial du parc de SAINT-CLOUD en rectificatif à sa délibération prise le 12 février 1970 ;

14°) Décide des dispositions générales d'organisation des colonies de vacances d'été qui auront lieu au Centre Alpin de TAMIE en deux séjours :

du 30 juin au 29 juillet inclus et
du 30 juillet au 28 août inclus.

15°) Décide de confier aux entreprises adjudicataires des travaux d'entretien des bâtiments communaux la construction de deux classes au groupe scolaire de Montretout et autorise le Maire à signer des marchés de gré à gré avec lesdites entreprises ;

16°) Autorise le Maire à contracter un emprunt de 900.000 F auprès de la Banque Industrielle et Commerciale de la Région Ouest de PARIS, remboursable en 10 ans, pour financement d'équipements sportifs ;

Il s'agit, en effet, d'un mariage d'instruments particulièrement réussi et, du reste, fort apprécié du public.

17°) Autorise le Maire à signer un additif à la convention passée le 10 mai 1968 avec la Société Anonyme H.L.M. « RESIDENCES », chargée de la réalisation d'un programme de logements I.L.N., 5 bis et 9, rue Gounod, pour inclure dans le bail le tréfond d'une parcelle non aliénée par la ville.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h. 15.

Le Secrétaire de séance :
C. GUICHARD.

état civil

du 18 Février 1970 au 20 Mai 1970

NAISSANCES

Couthois Eric Bruno - Oudin Emmanuelle Hélène Monique - Detuncq Sandrine André Josette - Mondel Stéphanie Samantha - de Félice Isabelle - Bruas Marine Isabelle Eugénie - Olivier Judith Esther - Barbier Patrick Jean Nicolas - Bernet Philippe - Rapine David - Contenot Delphine - Nugeron Fabrice Pascal - Solas Patrices Yves Marceau - Petit Pascal Daniel - Peuré Benoît Hubert René - Gambillo Bruno - Regnaut Estelle Irène - Males Miryana - Delaporte Yves-Denis Franz Philippe - Viallon Myriam Patrizia Carole - Verbeke Dominique - Guézenc Sylvain Olivier Jacques Michel - Marquis Stéphane Philippe - Campos Maria Carmen - Templier Véronique Hélène Flora - Goncalves Maria de Fatima - Vivet Christelle Annick Danièle - Garban Béatrice Jeanne Marie Claude - Danzé Caroline Marie.

MARIAGES

Petric Milenko et Mahut Françoise Anne-Marie Thérèse - Herriau Jean-Pierre et Bacquier Maryse Marcelle - Mosca Ramos Bule Antonio José et Batista Fragoso Maria Herminia - Lion Gérard Charles Emile et Noël Catherine - Muel Bruno et Dreyfus Francine Marie-Anne Michèle - Raptopoulos Georges et Talopp Annie Claude Denise - Hue Albert René Roland et Labati Mireille Paulette - Schmidlin Philippe Robert Gilles et Avisse Maryse Yvonne Léone - Tesler Gilbert Jean Philippe et Abeille Sylvie Jacqueline Marie-Anne - Bragé Jean et Fontalirand Sylvie Henriette Geneviève - Ojzerowicz Marcel et Diot Sylvaine Odile - Ferray Marc Jean Marie et Gagnard Véronique - Bégard Jean-Luc Claude André Marie et Croquez Joëlle Marguerite Louise - Masselin Jacques Lucien Jean et Marchetti Jocelyne Paulette - Acloque André Michel et Guillou Françoise Marie - Chambost Paul Marie et Balladur Christiane Annie Jeanne - Sidler Jacques Charles André et Alksnis Mara - Munsch Alain François Christian et Ricquier Catherine Françoise Anne Charlotte - Lambertini Jean-Pierre et Quembre Sylvie Noëlle - Mairon Jean-Claude Charles Edouard et Prault Monique Julienne Mathilde - Lépine Pierre Fernand et Leroux Magdeleine Jeanne Marie Louise - Dubray Jacques Maurice et Goan Françoise Annie - Duvigneau Christian Emilien et Martin

Christine Renée Anny - Pousseur Henri Claude Paul et Delange Francine Jeanne - Franco Ces José Ramon et Erausquin Arruebarrena Maria Pilar - Wittmar-Dufour Jean-Pierre Ernest Alexis et Viviet Marie Hélène Michèle - Aundiberti Alain Jean Bernard et Hamon Martine Yvonne Jeanne - Brazier Georges Henri et Pierreau Jocelyne Léa Marie - Rouan Eric Jean Marie et Desmaretz Elisabeth Marie - Massignon Daniel Louis Henri et Deney Nicole Jacqueline Roberte Marie - Kalmeijer Andréa Johannes et Buquen Chantal Georgette Marie-Odile - Lainé Georges Louis et Grenier Jacqueline Janine - Brechon Alain Eugène Louis et Giese Gaëlle Marie - Bisson Jean-Louis Marie et Alavarez Christine José Suzanne - Giron Jean-Claude et Renut Monique Marie - Bouhali Abdesselam et Piel Claudine Yvonne - Bertolino Patrick Jean Marcel et Peseux Marie-Christine Marguerite Anne - Papis Jacques Louis Lucien et Kerhoas Marie-Thérèse Andrée - de Chaballier Philippe Louis Pierre Marie et de Clercq Blandine Marie Véronique - Laveissière Pierre Régis André et Koll Irmgard - Copillet Jean Robert et Langlois Marie-Thérèse Colette - Othnin-Girard Roland Jacques et Ribéreau-Gayon Marie-Christine Madeleine - Gomes-Machado Amandio et Bicho-Moreira Benedita - Molitor Werner Alfred et Masdeu Alonso Maria de Los Angeles - Pereira Espada Alfredo et Nobua Inacio Maria Odete - Gai-Gianetto Jean Achille Marie et Lequay Claudine Marie Thérèse Henriette.

DECES

Fayolle Félicie Marie, Vve Cote, 89 ans - Boisorieux Eugénie, Vve Coleu, 89 ans - Paureau Odette, 64 ans - Croulebois Robert André Camille, 73 ans - Petitdemange Raymond Auguste, 76 ans - Arrou-Vignod André François, 78 ans - Checler Eugénie, Vve Illouz, 88 ans - Le Bouvier Juliette Elisa, 84 ans - Cado Henriette Marie, ép. Maillot, 77 ans - Fontaine Marie Félicie Joséphine, Vve Morineaux, 82 ans - Micoli Francesco, 58 ans - Durand Marie Joséphine Eugénie, Vve Moisan, 90 ans - Lareynaudies Marie Vve Brossay, 90 ans - Leblanc Hélène Henriette Georgette, 78 ans - Divary Adèle Lucie, Vve Nettelet - Rollin Gaston Pierre Lucien - Haefflinger Louise, Vve Lemoine - Charbonneau Germaine Ernestine, ép. Veau - Boco Pierre Marie - Lemattre Louis - Rabal-

land Gisèle Armandine Berthe, Vve Vidot, 87 ans - **Brisset** Georges Emile Charles, 58 ans - **Girardclos** Charles, 80 ans - **Esbrousses** Eva Mathilde Clotilde, Vve Cahouet, 90 ans - **Groust** André, 56 ans - **Menant** Octavie, Vve Favier, 89 ans - **Galand**, ép. Laugé Suzanne, 61 ans - **Copin** René Charles, 42 ans - **Bearzatto** Bruno, 63 ans - **Marec**, ép. Moulin Marie, 77 ans - **Charlot** Jean, 67 ans - **Letourmy** Edouard, 82 ans - **Suchet** Marius, 85 ans - **Galerie** Maurice Victor, 76 ans - **Lohner** Jules, 87 ans - **Jouan** Louise Jeanne Catherine, Vve Migneret, 86 ans - **Ferrière** Martial, 74 ans - **Raynaud** Marguerite Marie Joséphe Sophie, ép. Payet, 63 ans - **Perrot** Marcel Lucien, 55 ans - **Gendre** Jeanne Lucie, Vve Bidault,

85 ans - **Barry** Claude André, 26 ans - **Bérenguer** Joseph, 83 ans - **Lacouche** Martial, 82 ans - **Crossi** Ada Fanny Joséphine, ép. Colomb, 78 ans - **Phainte** Eugénie Célestine, Vve Lecourtier, 88 ans - **Duval** Juliette Henriette, Vve Rothuis, 81 ans - **Portrat** Pierrette, Vve Charondièrre, 84 ans - **Pierre** Blanche Céline Rosine, Vve Jacquemin, 68 ans - **Vivier** Sidonie, 84 ans - **Naudeau** Ernest Gustave Aimé, 98 ans - **Lastennet** Juliette Marie, 49 ans - **Jallu** François Marie Arsène, 75 ans - **Scalvinoni** Elvira, ép. Pagani, 75 ans - **Churlet** Gaston Charles Hippolyte Désiré, 54 ans - **Pelou**, Vve Lambault René Henriette Marie, 83 ans - **Leloup**, Vve Collignon Geneviève Marie, 78 ans.

Nous avons remarqué une défaillance dans le routage du dernier numéro du Bulletin municipal, de nombreuses personnes inscrites sur notre fichier ne l'ayant pas reçu.

Que l'on veuille bien nous excuser de cette carence involontaire qui ne dépend pas des services municipaux. Les habitants n'ayant pas reçu le Bulletin sont priés de nous le signaler.

BULLETIN MUNICIPAL OFFICIEL

Prix de vente du numéro . 0,50 F

Abonnements

Annuels 2 F
De soutien 5 F

Paiement par chèque bancaire libellé au nom de M. le receveur-percepteur de Saint-Cloud ou par virement à son C.C.P. Paris 9003-64

R. L.
GAUCHER

TERNES IMMOBILIER



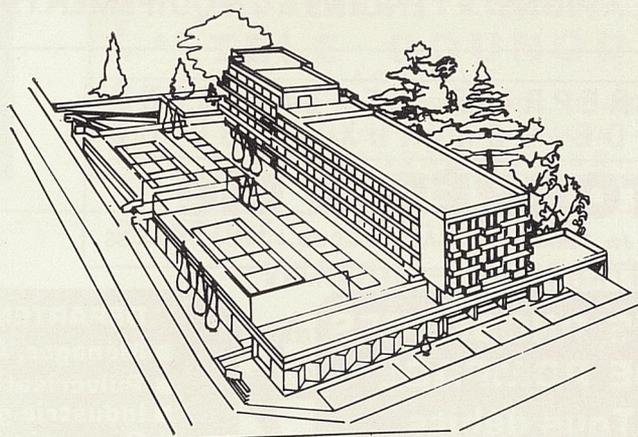
260, Faubourg Saint-Honoré - PARIS-8° WAG. 86-74

vous présente cet immeuble
d'un confort particulièrement
étudié dans un quartier résidentiel
surplombant la vallée de la Seine
face au Bois de Boulogne et à
l'hippodrome de Longchamp
Appartements de 3 à 5 pièces

visitez l'appartement modèle
sur place tous les jours
de 14 h à 18 h 30

PRIX FERMES ET DÉFINITIFS

Livraison Été 1970



17 et 19, RUE DU MONT-VALÉRIEN

GARE S.N.C.F. de SAINT-CLOUD-VAL D'OR
desservie par la ligne PARIS-SAINT-LAZARE

SAINT-CLOUD

LOCATION DE MEUBLES D'EXPOSITION

Location

P. CERS & Cie

4 et 6, rue du Mont-Valérien, SAINT-CLOUD -

603-73-79

COUVERTURE — PLOMBERIE
CHAUFFAGE CENTRAL — GAZ ET MAZOUT

Société CHALEUR - EAU - LUMIERE

Anciens Etabl. P. COMPAIN & Cie

10, rue Dailly - SAINT-CLOUD - Tél. : 605-44-74
69, rue Bayen, PARIS - Tél. 380-23-31, 30-59

Motoréducteurs R. VASSAL

Société anonyme au capital de 976.000 F

13, rue Henri-Regnault

SAINT-CLOUD

Tél. 603-79-68

PFG

S. A. au capital libéré de 57.600.000 F

Fondée en 1848

66, boulevard Richard-Lenoir — PARIS (XI°) — 805-08-90

Concessionnaire du Service Municipal des Pompes Funèbres de la Seine et de la Région Parisienne

Bureau Officiel à Saint-Cloud : 15, rue de l'Église - 605-41-48

Avantages spéciaux aux assurés sociaux et organismes mutualistes

Avions Marcel Dassault

AVIONS - ENGINES - EQUIPEMENTS - MATERIELS ELECTRONIQUES

ENTREPRISE DE BATIMENT
ET DE TRAVAUX PUBLICS

TORRÈS & Cie

73, rue des Tennerolles - SAINT-CLOUD - Tél. 603-88-88

ENTREPRISE PAYSAGISTE

A. CANTIN & FILS

13, rue Sevin-Vincent, SAINT-CLOUD - 603-89-25

**TOUS PROBLEMES
DE POMPAGE**
Tous débits
Toutes pressions

DEPARTEMENTS

- Ménager, Agricole
- Pulvérisation
- Industrie générale
- Protection incendie
- Chauffage

POMPES GUINARD

40, RUE DE FOUILLEUSE
92-SAINT-CLOUD
Téléphone : 408 82-35 +

PAUL DAHL

EQUIPEMENT DE FREINAGE A AIR COMPRIME
CONTACTS ELECTRIQUES

24, quai Carnot, SAINT-CLOUD - Tél. 605-67-25

Laboratoires Franay
Trages Cinématographiques

L.T.C

19, rue Marius-Franay, SAINT-CLOUD (S.-&O.)
Tél. : MOL 69-20



SYSTEMES D'ARMES

* Coordination et réalisation des équipements d'adaptation.

RADARS

* Radars aéroportés * radars d'interception * radars d'intervention à très basse altitude * radars Doppler de navigation * Radars de veille basse altitude.
* Radars portables anti-personnels et anti-véhicules * Radars de guidage ou de surveillance pour système d'armes Sol-Air
* Répondeurs
* Contre-mesures.

MATERIEL POUR ENGIN

* Equipement électronique d'engins Air-Air, Air-Sol, Sol-Sol, Surface-Air * Autodirecteurs électromagnétiques * Systèmes de guidage et de pilotage.

CALCULATEURS ET SYSTEMES DE TRAITEMENT DE L'INFORMATION

* Calculateurs numériques embarqués * Calculateurs de navigation et de bombardement * Systèmes d'enregistrement magnétique numérique de données * Mémoires digitales.

MATERIEL SPATIAL

* Structures mécaniques et ensembles électroniques pour satellites et fusées sondes * Cases d'équipements des satellites DIAPASON et DIADEME * Cases d'équipements des pointes de fusées RUBIS 2 et RUBIS 4.

MATERIEL MEDICAL

* Equipements électroniques de surveillance médicale (hôpitaux, ambulances) * Assistance circulaire * Centre de cardiologie.

MATERIEL SCIENTIFIQUE DE BUREAU

* Calculatrice 848 et éléments périphériques * Console de visualisation DIDS 400 (liaison à distance entre opérateur et ordinateur).

ELECTRONIQUE MARCEL DASSAULT
55 QUAI CARNOT - 92-SAINT-CLOUD - 603.89.00

Teinturerie RAMOS

26, rue du Val-d'Or, SURESNES - Tél. 506-29-78
48, rue du Dr-M.-Bombiger, SURESNES - Tél. 506-46-88
« Résidence Beausoleil », SAINT-CLOUD - Tél. 603-67-35

DELARFEUX & Cie

Entreprise de peinture

38, rue Gounod - SAINT-CLOUD
Tél. : MOL. 44-48

TRAVAUX PUBLICS ET PRIVES

Entreprise Marcel PLANTIVAUD

20, rue de Garches - SAINT-CLOUD
Tél. : 605-65-35 - 605-65-36

FILTRES LAUTRETTE

pour tous moteurs

LAUTRETTE & C^{IE} (S.A.)

Colline de SAINT-CLOUD

602-16-55

ENTREPRISE GENERALE DE CLOTURES

(TREILLAGES - GRILLAGES - CIMENT)

C. SANNEQUIN

74, rue des Croissants, GARCHES

970-05-92

BALAC & CERVO

17, rue du Docteur-Desfossez, SAINT-CLOUD

Tél. : 825-58-89

AGENCE CONSORTIUM IMMOBILIER

M^e DESNOS

TRANSACTIONS IMMOBILIERES - VENTES ET LOCATIONS
ADMINISTRATION D'IMMEUBLES

34, rue Gounod et 2, rue Preschez - SAINT-CLOUD

Tél. 605-90-34



VENTILATION - CONDITIONNEMENT D'AIR INDUSTRIEL
ET DE CONFORT - SÉCHAGE - DÉPOUSSIÉRAGE - CABINES
DE PEINTURE - TOURS DE RÉFRIGÉRATION D'EAU.
LA VENTILATION INDUSTRIELLE ET MINIÈRE
26, QUAI CARNOT - St-CLOUD (S.-et-O.)

Tél. : 825-36-00

ENTREPRISE GENERALE CALVAR S.A.R.L.

Maçonnerie

Béton armé

10, rue du Camp-Canadien
SAINT-CLOUD

Tél. : 603-71-71

CITROËN GARAGE MAGENTA

1, boul. de la République, SAINT-CLOUD - VAL. 79-95

LOCATION SANS CHAUFFEUR

Société DUCOUTUMANY & C^{IE}

3, boul. de la République, SAINT-CLOUD - VAL. 79-96

LE CHAPELIN-FRETZ

FLEURISTE

14, rue de l'Eglise

SAINT-CLOUD Tél. 605-44-41
LIVRAISONS PARIS - BANLIEUE



MENAGERE
DUCRETET-THOMSON
"TÉLÉ-GOUNOD"
LACAILLE
17, rue Gounod, 92 - SAINT-CLOUD - 603-45-18
DÉPANNAGES TOUTES MARQUES
CONTINENTAL-EDISON
DISQUES

PEINTURE — RAVALEMENTS VITRERIE — DECORATION

Revêtements façades et pignons
par procédés étanches



VOLKSWAGEN

AGENCE RÉGIONALE

76, BVD HENRI-SELLIER

506-46-59

SURESNES

MERCEDES-BENZ



ESTHÉTICIENNE - VISAGISTE - CONSEIL

Nicole LETOUR

124, bd de la République, SAINT-CLOUD - Tél. 603-84-44

Bâtiment F - 4^e étage (ascenseur)

TRAITEMENTS CLASSIQUES — MASSAGE DU VISAGE
TRAITEMENTS AMINCISSANTS DU CORPS - SAUNA FINLANDAIS



J. PARMENT

Diplômé E. O. A. et d'ÉTAT

22, RUE DE VERDUN - Tél. : 506-78-17

OPTIQUE DU BOIS

18, rue Étienne-Dolet - Tél. : 506-13-26
SURESNES

CHAUFFAGE CENTRAL
PLOMBERIE

E^{TS} H. DURON

170, rue Tahère
603-81-66

GAZ
MAZOUT

Devis gratuit

LOCATION SANS CHAUFFEUR



Sté Ducoutumany & Cie

3, bd de la République
SAINT-CLOUD - 825-79-95

Désignation	La journée	Le kilomètre		Réduction sur journées + kilomètres
		jusqu'à 100 par jour	au-delà de 100 par jour	
2 CV CITROEN	HT	20,00	0,15	7 jours consécutifs 5 %
	TVA	4,60	0,03	
	TTC	24,60	0,18	
DYANE	HT	22,00	16,00	15 jours consécutifs 10 %
	TVA	5,06	4,00	
	TTC	27,06	20,00	
AMI 8	HT	26,00	19,00	30 jours consécutifs 15 %
	TVA	5,98	4,00	
	TTC	31,98	23,00	
ID et 1.600 kg	HT	41,00	0,27	Dépôt de garantie : 500 F plus journées de location en espèces ou chèque certifié
	TVA	9,43	0,06	
	TTC	50,43	0,33	

LE CINEMA DE SAINT-CLOUD

Le Régent

Cinéma d'Art et d'Essai

11, rue Gaston-Latouche, SAINT-CLOUD

Tél. : 605-66-16

CHAUFFAGE CENTRAL MAZOUT COUVERTURE - PLOMBERIE - SANITAIRE

André ROGER

8 bis, rue de Montesquiou

8 bis, sente du Clos - SAINT-CLOUD - Tél. : 825-05-80

ADOUCCISEUR D'EAU " Gilnox - SATEB "

G. CIRASSE & Cie

Sanitaire - Couverture - Plomberie
Électricité générale

72, rue Royale - Tél. : 605-41-42

P. HERTEMAN, gérant

Agréé E.D.F. - G.D.F.

LURGI

Les Sociétés LURGI sont un groupe d'entreprises d'engineering qui s'occupent de l'étude, de la construction, de la fourniture d'appareils, d'unités de production et d'installations complètes jusqu'au stade de l'usine, clé en main, fonctionnant suivant des procédés propres, des procédés sous licence ou des procédés standard, y compris la mise en marche et le contrôle des garanties.

LES DOMAINES D'ACTIVITE ACTUELLE DE LA SOCIETE :

— Epuration électrostatique ou mécanique des gaz - Préparation - Agglomération des minerais ferreux et non ferreux - Grillage des minerais sulfureux - Acides sulfurique et phosphorique - Engrais - Traitements métallurgiques.

— Construction de raffineries de pétrole - procédés particuliers de la pétrochimie - Synthèse des fibres synthétiques.

— Gazéification des combustibles, Traitement et épuration des gaz de synthèses organiques, technique des graisses-huiles et savons, procédés pour l'industrie alimentaire et les détergents. Usines de cellulose (papeteries).

— Technique de l'absorption et des charbons actifs,

— Traitement des eaux, des eaux résiduaires communales et industrielles et des boues avec incinération des résidus.

LURGI S. A. — Les Bureaux de la Coline de Saint-Cloud — Tél. 602-13-00.